

**JOURNAL REGIONALISTE**  
**HEBDOMADAIRE**  
 de la  
**BRETAGNE**  
 et des  
**Bretons Emigrés**  
**ABONNEMENTS:**  
 FRANCE. 1 an... 3 fr. 50  
 ETRANGER... 5 —  
 Avec "Ar Vro" Revue Mensuelle  
 FRANCE... 1 an... 5 fr.  
 ETRANGER... 9 —  
 Les Abonnements sont payables  
 d'avance  
 Tout changement d'adresse sera  
 accompagné de 0 fr. 50 cent.  
 en Timbres-Poste.



« Bara, Laez, ha Librente. »  
 Grlou lavaret gant An Tour d'Avignon

**An druez**

« A vare da vare, ar pez a zo en den a aneval, hag a zo evel kousket en e galon dre nerz ar sivilization, a zihun hag a beg !  
 Ar Franz, bro an arokaat hag an evurustet a gren dre-ze, awechou. Pariz a enebe en devezio tremenet-man dre meur a vil mouez ouz torfed heuzuz Albert Soleillant, muntret ar verc'hik Er-belding.  
 He laza a reaz goude beza e zoulet, en eur gontanti evelse ar ioulou gouez a laka da lammet ar goad e gwiazed an dud sovach. Hag an torfed-se e peleach eo c'hoarvezet ? E Pariz, 'er ger lugernuz-se, e-leach morse ne vanker d'ar feonliou doredad, zoken e-kreiz ar brasa dizurziou.  
 Brez ive, ha dreist-holl Bro-Kerne, n'eo ket espermet gant lezen didruez ar Bed Koz !  
 Abaoue eur neubeud amzer, parez Sant-Hernin, a zebiant beza kontaminet gant bosen ar Muntrerez. Ar Menezioz-Du a diefer gelver hiziviken Menezioz-Ru !  
 Meuz ket ezom da zigas da zonj ar pez zo eruet eno abaoue bloaz ! Anavezet eo kement-se, ha va fluen ne gred ket hen displega !  
 Mad ! Piou int, an torfetourien-ze, hag a zo barnet gant mouez an holl dud euz ar vro d'ar maro ?  
 E gwirionez tud kablus int ! Mez bez ez int dreist-holl tud dihentchet, tud klavy a spered !  
 Gwelet a ran tal ma lennerien o tenvelaat. « Daoust hag an dud iaouank-se anavez muioc'h a draou eget ar re-goz, eget an dud-se a zo bet dibabet da varnerien, abalamour d'o ezamant ha d'o renk enoruz ? »  
 A dra-urz, ne c'hoanteant ket chench ar Bed ! Atao e wellimp ioulou, mennoziou dishenvelo stourm an eil a eneb egile. Mez ra vo permetet d'oeomp lavaret eur gir. An den hag a heuil e ioulou evel eur aneval evel Soleillant, hag a oa e vuez tremenet-ken direol, n'o diche morse deet kerent Marth Er-belding lakaat o merc'h etre e zaouarn ; an den evel Franklin Biollay hag a vize gant e fuzul abaoue ousspen daou vloaz dirag ar re a dremene e gichen, daoust ha kaset e vo dirag ar barnet d'an hospital ar re sod ?  
 N'eo ket awal'h skullid daërou war maro ar paour kez Itron Fonteneau ! N'eo ket awal'h kinnig gourc'hemennou a gaon d'e fried maleüruz ha karet gant an holl, ha

d'he bugaligou geiz ! Ar pez a zo da ober, o tud a Vreiz-Izel, n'eo ket gouela evel porzerien Pariz, lennerien istoriou a amourousted hag a dorfejou souezus ! Ar pez a zo da ober eo da bep hini, beilla mad warnan e-unan evit tec'hel dioc'h ar gadelez hag ar gasoni.  
 Daoust ha kredi a reer e vezo gwaseat barnedigez Soleillant, abalamour ma zo deuet eun niver brad da grial ha d'en em heurtad opad interaman Marth Er-belding ?  
 Daoust ha kredi a reer e vezo kablusoc'h ar muntret Biollay, abalamour ma zo savet eur gear a-bez en e enep ?  
 Ar Barizianed a rafe kalz gwelloc'h disken enn e-unan, ha gouela war stad o spered orgoulluz, diskredik ha troet da bep plijadur difennet.  
 Daoust hag a c'hellomp kredi, abalamour e vefe dibennet Franklin Biollay dre ar gwiltin, e vije evit an dra-ze digollet maro an Itron Fonteneau ?  
 Nan ! Ar maro na zigoll ket ar maro ! Euz ar c'helc'hoio misteriu euz ar Bed-all, Ene an Itron maleüruz-se a dlle beza nec'h gant ar iouc'hadennou didruez a zavo didradon diveza, er gar, a enep ar muntret hag o vreg !  
 Er vuez-man, e ranker kaout eun tenzor-brazaduragere. Pardonoamp d'ar re-all, mar hon deuz c'hoamp hon-unan da veza pardonet, hervez ma tesk d'oeomp hon Salver e-unan er Baler.  
 N'omp ket ar mistri war an douar. Lezomp gant Doue ha n'hon deuz na korf, nag ioul fall ebet, ar garg da varn an nesa !  
 Evidomp-ni, tud distret, dalc'homp sonj eo kam hon deskadurez !  
 Ha pegwir eo hon dever d'erc'hel an urz er soçiete, en eur bellant an dud noazuz, bezomp atao just e kenver an holl !  
 — Ra vo lazet an hini en deuz lazet ! a lavarer ! Nan ! Lezomp ar c'henn-lavar-ze gant halionned-ar c'heariou braz !  
 Lezomp ar vidisined hag ar varnerien da rei o ger diwar-benn torfetourien Sant-Hernin !  
 Ne zizonjomp morse penoz memez eur muntret lakeat er prizon a zo eun den maleüruz. Hag an denze a dleer atao respeli : *Res sacra miser !* Sakr eo an droug-berz !  
 LEON AR BERR, (Abalor).

terrogative quelque peu sceptique. Mais d'autre part, puisqu'il a posé la question, il m'a donné l'occasion de lui fournir quelques explications. Je serai d'autant plus à l'aise pour le faire, que je n'ignore pas que l'auteur est de bonne foi, et qu'il poursuit le même but que nous, par des moyens différents : la constitution d'une Bretagne intégrale. Nous voulons donc faire une Bretagne vraiment nationale, c'est entendu.  
 M. de Laigue représente une doctrine ; admettons que j'en représente une autre. Voyons d'abord quelle est la sienne.  
 M. de Laigue est du parti breton que je nommerai, pour établir la distinction préalable nécessaire, et sans donner au mot sa signification politique française, du parti conservateur breton. Profondément versé dans la connaissance de l'histoire de la Bretagne, il jette les regards sur son passé, et fait cette constatation :  
 « La Bretagne ne peut redevenir elle-même que si elle maintient les traditions intégrales qui ont fait sa gloire du temps des Ducs, et plus près de nous, à l'époque du Parlement et des Etats, époque glorieuse entre toutes où l'on vit les représentants de la Nation bretonne soutenir contre l'autocratie du pouvoir central une lutte héroïque dans laquelle ils devaient succomber le 4 Août 1789.  
 « Du moment que la Bretagne a pu vivre et prospérer seule pendant plusieurs siècles, libre et privilégiée, et que, au contraire, depuis qu'elle subit plus à présent que jamais la tyrannie d'En-Haut, elle s'aveuille et dégingole l'échelle, il importe de la refaire en se reportant aux exemples laissés par les Aïeux depuis Pierre I<sup>er</sup> Mauclerc. Il faut réorganiser la Province sur ses bases, en posant comme principe l'unité et l'indivisibilité des intérêts de la masse avec les intérêts de l'Aristocratie et du Clergé, théorie qui peut se résumer dans cette phrase : « la tradition intégrale observée, sans s'inspirer du dehors, referra la grandeur du pays. Avec la Tradition intégrale, les Mœurs, les Costumes, la Religion et la Langue, les Bretons se retrouveront ceux qu'ils étaient autrefois. »  
 J'avoue que M. de Laigue met sa théorie en pratique, il a réussi, par elle, à créer un mouvement très accentué parmi les châtellains et les classes élevées qui semblaient se désintéresser de la lutte pour la décentralisation.  
 Mais telle n'est pas, quant à moi, ma façon de voir. Je suis du parti breton que j'appellerai international, toujours, bien entendu, sans quelque rapport que ce soit avec les idées de Jaurès.  
 Ayant aussi étudié de mon mieux l'histoire de mon Pays, j'en suis arrivé à en tirer des déductions toutes contraires à celle de M. de Laigue. J'ai vu que nous ne pouvons, sous peine de tomber dans les mêmes erreurs et les mêmes fautes, puiser quelque ligne de conduite que ce soit dans la façon générale de voir et d'agir qui a prévalu en Bretagne indépendante de 1250 à 1489, et de 1532 à 1789.  
 Si nous reproduisons le système de défense de nos vaillants aïeux, nous risquons d'être les plus faibles. Il serait trop long, dans un simple article de journal, d'entrer dans les détails. Je m'attendrai plus tard. Je constate simplement qu'ils n'ont pas réussi, non pas seulement à sauver les franchises de la province, mais même à sauver la conscience de son existence qu'elle a généralement perdue depuis longtemps pour se confondre dans l'unification préparée par la Royauté, fortifiée par l'Empire, et achevée par la République.  
 Nous avons tout perdu, malgré bien

des dévouements, tout, jusqu'à l'Esprit. Nos corps sont des squelettes, mais à l'encontre des Hébreux, c'est l'Esprit qui peut affirmer que l'Esprit viendra, soufflera, et leur redonnera la vitalité !  
 Du dedans, rien donc à attendre. Des théories plus ou moins généreuses des conservateurs, rien à espérer, que l'aridité. Succès frivoles de Congrès bis-annuels, séances et concerts, exhibitions de coiffes, excursions ; et c'est ce que je démontre dans un prochain article.  
 (A suivre) TALDIR.

**Comment la Bretagne peut gagner beaucoup, économiquement et intellectuellement, par la fréquentation du Pays de Galles.**

J'ai lu l'autre jour, dans la *Revue de Bretagne*, une phrase non dépourvue de quelque aigreur, ou d'un Breton d'ailleurs très patriote M. René de Laigue, se demandait quel avantage il y avait pour nous, somme toute, à fréquenter les Gallois et à les imiter parqués ?  
 Je suis certain que si l'auteur de cette étude avait bien voulu se donner la peine d'approfondir la question, il ne l'eût pas résolu sans cette forme in-

mis à rire, me prédisant qu'avant un mois, je serais éprise du prébendat dédaigné aujourd'hui.  
 — Voilà bien Huguenot et son orgueilleuse confiance dans l'infailibilité de ses vus ! Il sera fort à plaindre le jour où le sort contraire se chargera de le désabuser. Ne l'attriste point par avance cependant, chère petite. Autant je suis d'avis qu'on envisage, sous toutes ses faces un avenir menaçant, autant je m'oppose à cette faiblesse d'esprit et de cœur qui nous laisse abattre par les épreuves. De la vaillance, Rosenn, et nous vaincrons. Demeur respectueuse envers ton père et ta tante, mais qu'il ne subsiste aucun doute sur les intentions et tes penchans. C'est entendu, oublie un peu tout cela, maintenant ; malgré mes châtilleries tu as deviné la fête que je te prépare. Je te voudrais parfaite, ma chérie, femme de bon conseil, sérieuse et dévouée auprès de ton père, mais bien jeune et bien gaie, quand le moment est venu de ne songer qu'à tes dix-huit ans.  
 — Ma cousine, vous n'avez pas invité M. Lemarchais, je le parie, dit Rosenn avec une pointe de malice, se sentant assuré par le secours que lui promettait la chanoinesse.  
 — Inviter ce personnage ? Pourquoi je te prie ? Il a eu le bon goût de ne pas me faire de visite. Je lui en suis gré. La situation est toute naturelle ainsi ; je n'aime guère à fermer ma porte au nez des gens.  
 — Mon père craignait de ne pas le trouver chez vous.

ma chère petite, tout en déplorant l'arrivée à Trévenec de M. Lemarchais, je ne puis l'empêcher d'être reçu à Penhoël ; mais mon ton ne servira jamais d'abri à lui, ni à ses pareils. Ta tante Almaïde sera celle qui m'en vaudra le plus. Je m'en consolerais et nous demeurerions amies, ne crains rien, ma Rosenn. Veux-tu venir voir la serre ? J'ai des plantes nouvelles à te montrer.  
 La jeune fille suivit la chanoinesse, comprenant que celle-ci voulait faire une diversion aux sujets pénibles traités quelques minutes auparavant. Mme de Germandré aimait beaucoup les fleurs et la seule fantaisie qu'elle se passât, après avoir pourvu largement aux besoins de ses pauvres, était l'achat et la conservation, à l'aide de soins assidus, de plantes rares en toute saison.  
 — M. de Penhoël me disait qu'il n'avait pas trouvé de plus belle collection d'azalées chez les fleuristes parisiens, dit la chanoinesse à Rosenn, tandis que toutes deux contemplaient les débustes couverts, et ce moment, de pétales épanouis de toutes les nuances délicates que revêt cette plante dans sa brillante floraison.  
 — M. de Penhoël habitait-il Paris, ma cousine ?  
 — Oui, depuis son enfance. Il est né en Irlande ; son éducation s'est faite à Paris cependant et son premier séjour comme percepteur a eu lieu dans le département des Alpes-Maritimes où il est demeuré trois ans. C'est là qu'il a perdu sa mère ; le marquis Hervé de

Penhoël était mort longtemps avant sa femme.  
 — Je suis étonnée que la famille de Penhoël ait vécu de si longues années loin de sa patrie, dit Rosenn pensive.  
 — Oui, ils auraient pu rentrer lorsque la France s'est ouverte aux émigrés. Il y a des mystères dans leur destinée. Je te l'ai dit, jusqu'à la nomination de notre nouveau percepteur, j'ignorais qu'il existât quelqu'un portant le nom de Penhoël et je connais seulement depuis peu de jours les droits authentiques du dernier descendant de cette race chevaleresque.  
 — Trouvez-vous que M. Bertrand de Penhoël ressemble à son grand-père, ma cousine ?  
 — Au marquis Henry ? Tu as peut-être raison. Je verrai cela en regardant mieux la miniature laissée par mon père, fidèle image, paraît-il, de celui que nous appelions le « martyr de Quiberon ». Pourquoi avait-il vendu son château au comte de Boisenest ? Nul ne l'a jamais bien compris depuis cette époque, et je ne m'explique point son exil, puisque Henry avait échappé au massacre des derniers défenseurs de la cause royale. Il est mort aux Indes en 1815 laissant un fils dont est né plus tard en Irlande le Penhoël qui nous occupe. Comment sais-tu que ce dernier ressemble si fort à son grand-père ?  
 — Yvonne me l'avait dit, d'abord, et nous nous en sommes convaincues en regardant le portrait de la chambre rouge que vous connaissez.  
 La chanoinesse ébaucha un léger sourire. Les deux dames revenant de

la serre, où l'on pouvait aller aussi de l'intérieur du château, traversaient la cour. Le cocher de M. de Boisenest s'apprêtait à remettre le cheval à la victoria.  
 — C'est Alain qui le conduit maintenant ? demanda la chanoinesse.  
 — Oui, le plus souvent, il est devenu très adroit et je laisse Jehan à mon père, qui en a plus l'habitude.  
 — Alain épousera bientôt Hervine, n'est-ce pas ?  
 — Je le voudrais, c'est chose décidée depuis longtemps par leurs familles, et je les garderais tous deux auprès de moi. Mais Hervine est intraitable. Elle veut que je me marie la première. Cette solution est loin d'être prochaine en l'état des choses, soupira Rosenn.  
 — Bah ! qui sait ? murmura la chanoinesse.  
 La voiture attelée s'avancait. Comme Rosenn allait y monter, Mme de Germandré l'embrassa, et lui dit à l'oreille :  
 — Soit confiante et courageuse, mon enfant. Je viendrai demain porter mon invitation à ta tante Almaïde. Puis, comme une fille raisonnable, ne rêve pas trop aux ressemblances. Dieu mène souvent toutes choses à l'encontre des prévisions humaines. A bientôt mon enfant.  
 Après une dernière pression de la main à Rosenn rougissante, la chanoinesse s'écarta de la portière et la voiture roula rapide dans l'allée des Chênes, pour se perdre au tournant de l'avenue, sur la route de Trévenec.  
 (A suivre)

raient au manoir et en revenaient riéniot avec une carabine chargée. Biollay demanda de nouveau qu'on lui ouvrit. « Rendez-moi mon fusil et mon revolver, dit-il, et laissez-moi entrer pour que je donne des soins à votre femme ! » On ne pouvait être plus cynique. « Elle est morte, ma femme, lui cria le garde, vous l'avez tuée ! »  
 Le meurtrier vit-il alors toute l'enormité de son acte ? Toujours est-il qu'il réintégra son domicile et fit ses paquets dans l'intention évidente de s'évader, la nuit venue.  
 L'arrestation  
 Il s'écoula 3 heures seulement entre le crime et l'arrestation. Des voisins étaient accourus et l'un d'eux se rendit à Carhaix, et prévint la gendarmerie, qui arriva vers 7 h. 3/4 du soir.  
 Les gendarmes, embusqués autour de la maison isolée du criminel, furent fort surpris de l'apercevoir ouvrir la porte, descendre les marches et se diriger vers une cave. Ils attendirent son retour.  
 Biollay revint quelques instants après, pénétra dans sa maison et referma soigneusement la porte derrière lui.  
 Après s'être concertés, ils décidèrent d'agir avec la dernière énergie. Ils frappèrent à la porte. Tout resta calme à l'intérieur. Ils frappèrent à nouveau. On entendit alors un bruit de pas, puis le silence se fit.  
 Ils laissèrent le temps se passer. Biollay, n'entendant plus rien et supposant qu'il n'y avait plus personne, voulut se rendre compte et ouvrit tout doucement l'huis de sa demeure.  
 Une violente poussée, puis nos quatre gendarmes bondirent sur le misérable. Ils lui passèrent la camisole de force et procédèrent ensuite à l'arrestation de sa femme.  
 Le meurtrier fut gardé à vue toute la nuit. Ses meubles furent ouverts, et toute sa correspondance saisie et mise dans deux sacs.  
 Le lendemain, à midi, le parquet de Châteaulin était sur les lieux.  
 Le meurtrier fut interrogé, mais son système de défense consista à répondre que « le coup est parti tout seul, qu'il n'a pas la tête d'un assassin ! » Il nie tout avec cynisme.  
 Le meurtrier et sa complice furent ramenés à Carhaix vendredi soir. Au départ du Coadou, 500 personnes ont conspu Biollay et allumé un feu de joie sur la route pour fêter son départ définitif.

Les manifestations  
 Franklin Biollay et sa compagne arrivèrent à la prison de Carhaix vers 8 heures du soir. Une foule considérable les attendait et poussait des cris de mort. Dans sa cellule, le meurtrier ne prit aucun repos de la nuit, sans doute combinait-il son plan de défense.

le crime  
 Ar Bobl a raconté la semaine dernière la première version du crime de Coadou, commis le jeudi 21 février, sur la personne de M<sup>me</sup> Fonteneau, épouse du garde-chasse François Fonteneau, par le soi-disant ingénieur civil Claude-Franklin Biollay. Voici comment les choses se sont passées.  
 Le matin Biollay avait menacé de son revolver l'huissier Marsellier, de Carhaix, qui venait mettre la saisie dans laquelle ils devaient succomber le 4 Août 1789.  
 « Du moment que la Bretagne a pu vivre et prospérer seule pendant plusieurs siècles, libre et privilégiée, et que, au contraire, depuis qu'elle subit plus à présent que jamais la tyrannie d'En-Haut, elle s'aveuille et dégingole l'échelle, il importe de la refaire en se reportant aux exemples laissés par les Aïeux depuis Pierre I<sup>er</sup> Mauclerc. Il faut réorganiser la Province sur ses bases, en posant comme principe l'unité et l'indivisibilité des intérêts de la masse avec les intérêts de l'Aristocratie et du Clergé, théorie qui peut se résumer dans cette phrase : « la tradition intégrale observée, sans s'inspirer du dehors, referra la grandeur du pays. Avec la Tradition intégrale, les Mœurs, les Costumes, la Religion et la Langue, les Bretons se retrouveront ceux qu'ils étaient autrefois. »  
 J'avoue que M. de Laigue met sa théorie en pratique, il a réussi, par elle, à créer un mouvement très accentué parmi les châtellains et les classes élevées qui semblaient se désintéresser de la lutte pour la décentralisation.  
 Mais telle n'est pas, quant à moi, ma façon de voir. Je suis du parti breton que j'appellerai international, toujours, bien entendu, sans quelque rapport que ce soit avec les idées de Jaurès.  
 Ayant aussi étudié de mon mieux l'histoire de mon Pays, j'en suis arrivé à en tirer des déductions toutes contraires à celle de M. de Laigue. J'ai vu que nous ne pouvons, sous peine de tomber dans les mêmes erreurs et les mêmes fautes, puiser quelque ligne de conduite que ce soit dans la façon générale de voir et d'agir qui a prévalu en Bretagne indépendante de 1250 à 1489, et de 1532 à 1789.  
 Si nous reproduisons le système de défense de nos vaillants aïeux, nous risquons d'être les plus faibles. Il serait trop long, dans un simple article de journal, d'entrer dans les détails. Je m'attendrai plus tard. Je constate simplement qu'ils n'ont pas réussi, non pas seulement à sauver les franchises de la province, mais même à sauver la conscience de son existence qu'elle a généralement perdue depuis longtemps pour se confondre dans l'unification préparée par la Royauté, fortifiée par l'Empire, et achevée par la République.  
 Nous avons tout perdu, malgré bien

où l'on combat « pour l'existence ! » Comment donc empêcher nos trois millions de compatriotes d'aller chercher dans les théories venues de France l'espérance d'un état d'amélioration ?  
 En opposant à l'esprit français, non pas l'ancien esprit breton, puisqu'il n'est point besoin de démonstration pour démontrer qu'il s'est éteint, mais l'esprit britannique, et c'est ce que je démontre dans un prochain article.  
 (A suivre) TALDIR.

**Le drame du Coadou**

le crime  
 Ar Bobl a raconté la semaine dernière la première version du crime de Coadou, commis le jeudi 21 février, sur la personne de M<sup>me</sup> Fonteneau, épouse du garde-chasse François Fonteneau, par le soi-disant ingénieur civil Claude-Franklin Biollay. Voici comment les choses se sont passées.  
 Le matin Biollay avait menacé de son revolver l'huissier Marsellier, de Carhaix, qui venait mettre la saisie dans laquelle ils devaient succomber le 4 Août 1789.  
 « Du moment que la Bretagne a pu vivre et prospérer seule pendant plusieurs siècles, libre et privilégiée, et que, au contraire, depuis qu'elle subit plus à présent que jamais la tyrannie d'En-Haut, elle s'aveuille et dégingole l'échelle, il importe de la refaire en se reportant aux exemples laissés par les Aïeux depuis Pierre I<sup>er</sup> Mauclerc. Il faut réorganiser la Province sur ses bases, en posant comme principe l'unité et l'indivisibilité des intérêts de la masse avec les intérêts de l'Aristocratie et du Clergé, théorie qui peut se résumer dans cette phrase : « la tradition intégrale observée, sans s'inspirer du dehors, referra la grandeur du pays. Avec la Tradition intégrale, les Mœurs, les Costumes, la Religion et la Langue, les Bretons se retrouveront ceux qu'ils étaient autrefois. »  
 J'avoue que M. de Laigue met sa théorie en pratique, il a réussi, par elle, à créer un mouvement très accentué parmi les châtellains et les classes élevées qui semblaient se désintéresser de la lutte pour la décentralisation.  
 Mais telle n'est pas, quant à moi, ma façon de voir. Je suis du parti breton que j'appellerai international, toujours, bien entendu, sans quelque rapport que ce soit avec les idées de Jaurès.  
 Ayant aussi étudié de mon mieux l'histoire de mon Pays, j'en suis arrivé à en tirer des déductions toutes contraires à celle de M. de Laigue. J'ai vu que nous ne pouvons, sous peine de tomber dans les mêmes erreurs et les mêmes fautes, puiser quelque ligne de conduite que ce soit dans la façon générale de voir et d'agir qui a prévalu en Bretagne indépendante de 1250 à 1489, et de 1532 à 1789.  
 Si nous reproduisons le système de défense de nos vaillants aïeux, nous risquons d'être les plus faibles. Il serait trop long, dans un simple article de journal, d'entrer dans les détails. Je m'attendrai plus tard. Je constate simplement qu'ils n'ont pas réussi, non pas seulement à sauver les franchises de la province, mais même à sauver la conscience de son existence qu'elle a généralement perdue depuis longtemps pour se confondre dans l'unification préparée par la Royauté, fortifiée par l'Empire, et achevée par la République.  
 Nous avons tout perdu, malgré bien

le crime  
 Ar Bobl a raconté la semaine dernière la première version du crime de Coadou, commis le jeudi 21 février, sur la personne de M<sup>me</sup> Fonteneau, épouse du garde-chasse François Fonteneau, par le soi-disant ingénieur civil Claude-Franklin Biollay. Voici comment les choses se sont passées.  
 Le matin Biollay avait menacé de son revolver l'huissier Marsellier, de Carhaix, qui venait mettre la saisie dans laquelle ils devaient succomber le 4 Août 1789.  
 « Du moment que la Bretagne a pu vivre et prospérer seule pendant plusieurs siècles, libre et privilégiée, et que, au contraire, depuis qu'elle subit plus à présent que jamais la tyrannie d'En-Haut, elle s'aveuille et dégingole l'échelle, il importe de la refaire en se reportant aux exemples laissés par les Aïeux depuis Pierre I<sup>er</sup> Mauclerc. Il faut réorganiser la Province sur ses bases, en posant comme principe l'unité et l'indivisibilité des intérêts de la masse avec les intérêts de l'Aristocratie et du Clergé, théorie qui peut se résumer dans cette phrase : « la tradition intégrale observée, sans s'inspirer du dehors, referra la grandeur du pays. Avec la Tradition intégrale, les Mœurs, les Costumes, la Religion et la Langue, les Bretons se retrouveront ceux qu'ils étaient autrefois. »  
 J'avoue que M. de Laigue met sa théorie en pratique, il a réussi, par elle, à créer un mouvement très accentué parmi les châtellains et les classes élevées qui semblaient se désintéresser de la lutte pour la décentralisation.  
 Mais telle n'est pas, quant à moi, ma façon de voir. Je suis du parti breton que j'appellerai international, toujours, bien entendu, sans quelque rapport que ce soit avec les idées de Jaurès.  
 Ayant aussi étudié de mon mieux l'histoire de mon Pays, j'en suis arrivé à en tirer des déductions toutes contraires à celle de M. de Laigue. J'ai vu que nous ne pouvons, sous peine de tomber dans les mêmes erreurs et les mêmes fautes, puiser quelque ligne de conduite que ce soit dans la façon générale de voir et d'agir qui a prévalu en Bretagne indépendante de 1250 à 1489, et de 1532 à 1789.  
 Si nous reproduisons le système de défense de nos vaillants aïeux, nous risquons d'être les plus faibles. Il serait trop long, dans un simple article de journal, d'entrer dans les détails. Je m'attendrai plus tard. Je constate simplement qu'ils n'ont pas réussi, non pas seulement à sauver les franchises de la province, mais même à sauver la conscience de son existence qu'elle a généralement perdue depuis longtemps pour se confondre dans l'unification préparée par la Royauté, fortifiée par l'Empire, et achevée par la République.  
 Nous avons tout perdu, malgré bien

le crime  
 Ar Bobl a raconté la semaine dernière la première version du crime de Coadou, commis le jeudi 21 février, sur la personne de M<sup>me</sup> Fonteneau, épouse du garde-chasse François Fonteneau, par le soi-disant ingénieur civil Claude-Franklin Biollay. Voici comment les choses se sont passées.  
 Le matin Biollay avait menacé de son revolver l'huissier Marsellier, de Carhaix, qui venait mettre la saisie dans laquelle ils devaient succomber le 4 Août 1789.  
 « Du moment que la Bretagne a pu vivre et prospérer seule pendant plusieurs siècles, libre et privilégiée, et que, au contraire, depuis qu'elle subit plus à présent que jamais la tyrannie d'En-Haut, elle s'aveuille et dégingole l'échelle, il importe de la refaire en se reportant aux exemples laissés par les Aïeux depuis Pierre I<sup>er</sup> Mauclerc. Il faut réorganiser la Province sur ses bases, en posant comme principe l'unité et l'indivisibilité des intérêts de la masse avec les intérêts de l'Aristocratie et du Clergé, théorie qui peut se résumer dans cette phrase : « la tradition intégrale observée, sans s'inspirer du dehors, referra la grandeur du pays. Avec la Tradition intégrale, les Mœurs, les Costumes, la Religion et la Langue, les Bretons se retrouveront ceux qu'ils étaient autrefois. »  
 J'avoue que M. de Laigue met sa théorie en pratique, il a réussi, par elle, à créer un mouvement très accentué parmi les châtellains et les classes élevées qui semblaient se désintéresser de la lutte pour la décentralisation.  
 Mais telle n'est pas, quant à moi, ma façon de voir. Je suis du parti breton que j'appellerai international, toujours, bien entendu, sans quelque rapport que ce soit avec les idées de Jaurès.  
 Ayant aussi étudié de mon mieux l'histoire de mon Pays, j'en suis arrivé à en tirer des déductions toutes contraires à celle de M. de Laigue. J'ai vu que nous ne pouvons, sous peine de tomber dans les mêmes erreurs et les mêmes fautes, puiser quelque ligne de conduite que ce soit dans la façon générale de voir et d'agir qui a prévalu en Bretagne indépendante de 1250 à 1489, et de 1532 à 1789.  
 Si nous reproduisons le système de défense de nos vaillants aïeux, nous risquons d'être les plus faibles. Il serait trop long, dans un simple article de journal, d'entrer dans les détails. Je m'attendrai plus tard. Je constate simplement qu'ils n'ont pas réussi, non pas seulement à sauver les franchises de la province, mais même à sauver la conscience de son existence qu'elle a généralement perdue depuis longtemps pour se confondre dans l'unification préparée par la Royauté, fortifiée par l'Empire, et achevée par la République.  
 Nous avons tout perdu, malgré bien

le crime  
 Ar Bobl a raconté la semaine dernière la première version du crime de Coadou, commis le jeudi 21 février, sur la personne de M<sup>me</sup> Fonteneau, épouse du garde-chasse François Fonteneau, par le soi-disant ingénieur civil Claude-Franklin Biollay. Voici comment les choses se sont passées.  
 Le matin Biollay avait menacé de son revolver l'huissier Marsellier, de Carhaix, qui venait mettre la saisie dans laquelle ils devaient succomber le 4 Août 1789.  
 « Du moment que la Bretagne a pu vivre et prospérer seule pendant plusieurs siècles, libre et privilégiée, et que, au contraire, depuis qu'elle subit plus à présent que jamais la tyrannie d'En-Haut, elle s'aveuille et dégingole l'échelle, il importe de la refaire en se reportant aux exemples laissés par les Aïeux depuis Pierre I<sup>er</sup> Mauclerc. Il faut réorganiser la Province sur ses bases, en posant comme principe l'unité et l'indivisibilité des intérêts de la masse avec les intérêts de l'Aristocratie et du Clergé, théorie qui peut se résumer dans cette phrase : « la tradition intégrale observée, sans s'inspirer du dehors, referra la grandeur du pays. Avec la Tradition intégrale, les Mœurs, les Costumes, la Religion et la Langue, les Bretons se retrouveront ceux qu'ils étaient autrefois. »  
 J'avoue que M. de Laigue met sa théorie en pratique, il a réussi, par elle, à créer un mouvement très accentué parmi les châtellains et les classes élevées qui semblaient se désintéresser de la lutte pour la décentralisation.  
 Mais telle n'est pas, quant à moi, ma façon de voir. Je suis du parti breton que j'appellerai international, toujours, bien entendu, sans quelque rapport que ce soit avec les idées de Jaurès.  
 Ayant aussi étudié de mon mieux l'histoire de mon Pays, j'en suis arrivé à en tirer des déductions toutes contraires à celle de M. de Laigue. J'ai vu que nous ne pouvons, sous peine de tomber dans les mêmes erreurs et les mêmes fautes, puiser quelque ligne de conduite que ce soit dans la façon générale de voir et d'agir qui a prévalu en Bretagne indépendante de 1250 à 1489, et de 1532 à 1789.  
 Si nous reproduisons le système de défense de nos vaillants aïeux, nous risquons d'être les plus faibles. Il serait trop long, dans un simple article de journal, d'entrer dans les détails. Je m'attendrai plus tard. Je constate simplement qu'ils n'ont pas réussi, non pas seulement à sauver les franchises de la province, mais même à sauver la conscience de son existence qu'elle a généralement perdue depuis longtemps pour se confondre dans l'unification préparée par la Royauté, fortifiée par l'Empire, et achevée par la République.  
 Nous avons tout perdu, malgré bien

le crime  
 Ar Bobl a raconté la semaine dernière la première version du crime de Coadou, commis le jeudi 21 février, sur la personne de M<sup>me</sup> Fonteneau, épouse du garde-chasse François Fonteneau, par le soi-disant ingénieur civil Claude-Franklin Biollay. Voici comment les choses se sont passées.  
 Le matin Biollay avait menacé de son revolver l'huissier Marsellier, de Carhaix, qui venait mettre la saisie dans laquelle ils devaient succomber le 4 Août 1789.  
 « Du moment que la Bretagne a pu vivre et prospérer seule pendant plusieurs siècles, libre et privilégiée, et que, au contraire, depuis qu'elle subit plus à présent que jamais la tyrannie d'En-Haut, elle s'aveuille et dégingole l'échelle, il importe de la refaire en se reportant aux exemples laissés par les Aïeux depuis Pierre I<sup>er</sup> Mauclerc. Il faut réorganiser la Province sur ses bases, en posant comme principe l'unité et l'indivisibilité des intérêts de la masse avec les intérêts de l'Aristocratie et du Clergé, théorie qui peut se résumer dans cette phrase : « la tradition intégrale observée, sans s'inspirer du dehors, referra la grandeur du pays. Avec la Tradition intégrale, les Mœurs, les Costumes, la Religion et la Langue, les Bretons se retrouveront ceux qu'ils étaient autrefois. »  
 J'avoue que M. de Laigue met sa théorie en pratique, il a réussi, par elle, à créer un mouvement très accentué parmi les châtellains et les classes élevées qui semblaient se désintéresser de la lutte pour la décentralisation.  
 Mais telle n'est pas, quant à moi, ma façon de voir. Je suis du parti breton que j'appellerai international, toujours, bien entendu, sans quelque rapport que ce soit avec les idées de Jaurès.  
 Ayant aussi étudié de mon mieux l'histoire de mon Pays, j'en suis arrivé à en tirer des déductions toutes contraires à celle de M. de Laigue. J'ai vu que nous ne pouvons, sous peine de tomber dans les mêmes erreurs et les mêmes fautes, puiser quelque ligne de conduite que ce soit dans la façon générale de voir et d'agir qui a prévalu en Bretagne indépendante de 1250 à 1489, et de 1532 à 1789.  
 Si nous reproduisons le système de défense de nos vaillants aïeux, nous risquons d'être les plus faibles. Il serait trop long, dans un simple article de journal, d'entrer dans les détails. Je m'attendrai plus tard. Je constate simplement qu'ils n'ont pas réussi, non pas seulement à sauver les franchises de la province, mais même à sauver la conscience de son existence qu'elle a généralement perdue depuis longtemps pour se confondre dans l'unification préparée par la Royauté, fortifiée par l'Empire, et achevée par la République.  
 Nous avons tout perdu, malgré bien

le crime  
 Ar Bobl a raconté la semaine dernière la première version du crime de Coadou, commis le jeudi 21 février, sur la personne de M<sup>me</sup> Fonteneau, épouse du garde-chasse François Fonteneau, par le soi-disant ingénieur civil Claude-Franklin Biollay. Voici comment les choses se sont passées.  
 Le matin Biollay avait menacé de son revolver l'huissier Marsellier, de Carhaix, qui venait mettre la saisie dans laquelle ils devaient succomber le 4 Août 1789.  
 « Du moment que la Bretagne a pu vivre et prospérer seule pendant plusieurs siècles, libre et privilégiée, et que, au contraire, depuis qu'elle subit plus à présent que jamais la tyrannie d'En-Haut, elle s'aveuille et dégingole l'échelle, il importe de la refaire en se reportant aux exemples laissés par les Aïeux depuis Pierre I<sup>er</sup> Mauclerc. Il faut réorganiser la Province sur ses bases, en posant comme principe l'unité et l'indivisibilité des intérêts de la masse avec les intérêts de l'Aristocratie et du Clergé, théorie qui peut se résumer dans cette phrase : « la tradition intégrale observée, sans s'inspirer du dehors, referra la grandeur du pays. Avec la Tradition intégrale, les Mœurs, les Costumes, la Religion et la Langue, les Bretons se retrouveront ceux qu'ils étaient autrefois. »  
 J'avoue que M. de Laigue met sa théorie en pratique, il a réussi, par elle, à créer un mouvement très accentué parmi les châtellains et les classes élevées qui semblaient se désintéresser de la lutte pour la décentralisation.  
 Mais telle n'est pas, quant à moi, ma façon de voir. Je suis du parti breton que j'appellerai international, toujours, bien entendu, sans quelque rapport que ce soit avec les idées de Jaurès.  
 Ayant aussi étudié de mon mieux l'histoire de mon Pays, j'en suis arrivé à en tirer des déductions toutes contraires à celle de M. de Laigue. J'ai vu que nous ne pouvons, sous peine de tomber dans les mêmes erreurs et les mêmes fautes, puiser quelque ligne de conduite que ce soit dans la façon générale de voir et d'agir qui a prévalu en Bretagne indépendante de 1250 à 1489, et de 1532 à 1789.  
 Si nous reproduisons le système de défense de nos vaillants aïeux, nous risquons d'être les plus faibles. Il serait trop long, dans un simple article de journal, d'entrer dans les détails. Je m'attendrai plus tard. Je constate simplement qu'ils n'ont pas réussi, non pas seulement à sauver les franchises de la province, mais même à sauver la conscience de son existence qu'elle a généralement perdue depuis longtemps pour se confondre dans l'unification préparée par la Royauté, fortifiée par l'Empire, et achevée par la République.  
 Nous avons tout perdu, malgré bien

le crime  
 Ar Bobl a raconté la semaine dernière la première version du crime de Coadou, commis le jeudi 21 février, sur la personne de M<sup>me</sup> Fonteneau, épouse du garde-chasse François Fonteneau, par le soi-disant ingénieur civil Claude-Franklin Biollay. Voici comment les choses se sont passées.  
 Le matin Biollay avait menacé de son revolver l'huissier Marsellier, de Carhaix, qui venait mettre la saisie dans laquelle ils devaient succomber le 4 Août 1789.  
 « Du moment que la Bretagne a pu vivre et prospérer seule pendant plusieurs siècles, libre et privilégiée, et que, au contraire, depuis qu'elle subit plus à présent que jamais la tyrannie d'En-Haut, elle s'aveuille et dégingole l'échelle, il importe de la refaire en se reportant aux exemples laissés par les Aïeux depuis Pierre I<sup>er</sup> Mauclerc. Il faut réorganiser la Province sur ses bases, en posant comme principe l'unité et l'indivisibilité des intérêts de la masse avec les intérêts de l'Aristocratie et du Clergé, théorie qui peut se résumer dans cette phrase : « la tradition intégrale observée, sans s'inspirer du dehors, referra la grandeur du pays. Avec la Tradition intégrale, les Mœurs, les Costumes, la Religion et la Langue, les Bretons se retrouveront ceux qu'ils étaient autrefois. »  
 J'avoue que M. de Laigue met sa théorie en pratique, il a réussi, par elle, à créer un mouvement très accentué parmi les châtellains et les classes élevées qui semblaient se désintéresser de la lutte pour la décentralisation.  
 Mais telle n'est pas, quant à moi, ma façon de voir. Je suis du parti breton que j'appellerai international, toujours, bien entendu, sans quelque rapport que ce soit avec les idées de Jaurès.  
 Ayant aussi étudié de mon mieux l'histoire de mon Pays, j'en suis arrivé à en tirer des déductions toutes contraires à celle de M. de Laigue. J'ai vu que nous ne pouvons, sous peine de tomber dans les mêmes erreurs et les mêmes fautes, puiser quelque ligne de conduite que ce soit dans la façon générale de voir et d'agir qui a prévalu en Bretagne indépendante de 1250 à 1489, et de 1532 à 1789.  
 Si nous reproduisons le système de défense de nos vaillants aïeux, nous risquons d'être les plus faibles. Il serait trop long, dans un simple article de journal, d'entrer dans les détails. Je m'attendrai plus tard. Je constate simplement qu'ils n'ont pas réussi, non pas seulement à sauver les franchises de la province, mais même à sauver la conscience de son existence qu'elle a généralement perdue depuis longtemps pour se confondre dans l'unification préparée par la Royauté, fortifiée par l'Empire, et achevée par la République.  
 Nous avons tout perdu, malgré bien

le crime  
 Ar Bobl a raconté la semaine dernière la première version du crime de Coadou, commis le jeudi 21 février, sur la personne de M<sup>me</sup> Fonteneau, épouse du garde-chasse François Fonteneau, par le soi-disant ingénieur civil Claude-Franklin Biollay. Voici comment les choses se sont passées.  
 Le matin Biollay avait menacé de son revolver l'huissier Marsellier, de Carhaix, qui venait mettre la saisie dans laquelle ils dev

aux dépens de la noblesse, dont il prétendait faire partie, et les nobles à qui ses hautes manières extérieures plaisaient le laissaient sans le poursuivre.

Franklin Biolley était grand chasseur devant l'Éternel. Aussi, dès les premiers temps, se trouva-t-il en conflit perpétuel avec le garde-chasse de Villarmois, François Fonteneau, du Coadou.

Franklin prétendait que le garde ne faisait pas son devoir; en réalité son but était de le faire partir et de briguer sa place.

Franklin Biolley fut en vouloir à mort, parce qu'il s'était opposé à son entrée au Coadou. Il écrivit au régisseur plusieurs lettres pleines de menaces, dans lesquelles il est sans cesse question du garde Fonteneau.

« Sachez bien, écrit-il à M. de Miniac, le 31 octobre 1906, que je n'ai besoin de l'autorisation de personne pour poursuivre les laches qui, on saura bien pour quel motif, me diffament, me calomnient, et me font injurier de loin, par derrière, et au besoin je me ferai justice moi-même, en public et au grand jour. »

Biolley vivait au Coadou comme un sauvage; tout le monde tremblait devant son regard de fauve; on fuyait à son approche, lorsqu'on l'apercevait dans les landes, toujours armé de son fusil de chasse. Il venait parfois à Carhaix, où ses amis, peu nombreux, il est vrai, étaient comme lui, des étrangers au pays.

La situation de plus en plus tendue entre le garde et le locataire ne pouvait s'éterniser. Il en résultait un procès, qui se déroula devant la justice de paix de Carhaix. Fonteneau poursuivait Biolley pour diffamation. De nombreux témoins accablèrent Franklin, qui fut condamné à 80 francs de dommages-intérêts et à ses frais.

Nous nous sommes rendus dimanche après midi au Coadou. Le village du Coadou se trouve à 10 kilomètres de Carhaix, sur le versant septentrional des montagnes Noires, dans un des sites les plus boisés et les plus attrayants de Cornouailles.

délabrée et de modeste apparence. Mlle Fonteneau nous raconte comment vivait Franklin. L'ingénieur tira, comme on dit vulgairement, le diable par la queue. Il vivait frugalement. Sa femme paraissait le craindre, et lui était très soumise.

Tous les paysans que nous rencontrons sont d'accord pour dire que l'individu avait des allures des plus louches. « Biolley, nous dit l'un, nous menaçait sans cesse du revolver ou du fusil. Pendant la moisson dernière, il tira en l'air un coup de fusil, pour nous effrayer. Il prétendait que le bruit que nous faisons dans l'aire à battre le troublait. Une autre fois, on chasse, il coucha un paysan en joue. Celui-ci s'écria: « De grâce, ne me tuez pas! »

« Tiens, dit Franklin, je vous prendrais pour l'huissier Marseillier! Et il baissa son arme. Un jour encore, il braqua son inséparable revolver vers Jean Lohéac, de Luzuverrien, Motreff. Et comme je demande à Fonteneau: « Comment se fait-il que vous n'avez pas brûlé la cervelle de l'assassin de votre femme? » — « C'est aussi la question que m'a posée le Procureur. Mais je ne voulais pas qu'on eût pu dire qu'un ancien gendarme ait été un meurtrier. J'ai confiance dans la Justice. »

« Franklin Biolley, ajoute le garde, me magnétisait. Cet homme avait le don d'hypnotiser le monde! » Nous quittons Le Coadou à la nuit tombante.

Désormais, l'affaire est entre les mains de la Justice. De cette mystérieuse histoire il ressortira sans doute quelques révélations sensationnelles... Peut-être l'assassin, qui a beaucoup de volonté, se renfermera dans ses dénégations, et l'on a l'intention de le faire passer pour un persécuté, pour un impulsif, pour un fou.

« Confronté avec sa victime, étendue sur son lit mortuaire, pas un muscle de sa face spégmatique n'a tressailli. Aucun aveu, aucun regret. Est-ce là le fait d'un irresponsable. »

Il est bien heureux que le pays de St-Hernin, déjà si éprouvé par tant de crimes, soit purgé de la présence de ce dangereux aventurier.

Nous félicitons les gendarmes de Carhaix qui, au risque de recevoir eux-mêmes des coups de la carabine, dont Franklin était encore armé, ont capturé ce misérable, dont l'odyssée frise le roman tragique.

« Chaque arrondissement administratif nommera un député. Les arrondissements dont la population dépasse cent mille habitants nommeront un député de plus par cent mille ou fraction de cent mille habitants. »

Une remarque à faire, c'est que, si le régime électoral actuel est maintenu pour les prochaines élections législatives, l'arrondissement de Quimper serait appelé à élire trois députés au lieu de deux. L'article 14 de la loi organique du 30 novembre 1875 contient, en effet, la disposition suivante:

L'impôt sur le revenu Oscar Havard écrit dans le Soleil: « Instrument de règne, le projet Cailiaux a pour but de perpétuer les républicains au pouvoir. Comment se répartit la France qui vote? Elle comprend trois grandes catégories: les classes populaires, les classes moyennes et la haute finance. Le peuple et l'oligarchie financière qui, depuis vingt-cinq ans, soutiennent le régime, la République les exonère. En revanche, ses plus cruels rivaux s'exercent contre la bourgeoisie qui la combat ou la fronde. « On ne gouverne qu'avec et pour son parti », disait Gambetta. Tous les ministères de Gauche sont restés fidèles à cette consigne. Point de ménageage pour l'adversaire: toutes les fautes pour le bloc! »

Nouveau timbre-poste L'administration des postes va mettre incessamment en vente, par carnets de 6 francs, le nouveau timbre-poste de 0 fr. 05, du type de la Semeuse.

Un amendement à l'impôt sur le revenu Paris, 26 février. — M. Jules Coutant a déposé au projet d'impôt sur le revenu un amendement qui a trait aux familles nombreuses. M. Coutant propose de dégrever d'un dixième par enfant les familles ayant à leur charge de deux à six enfants. Les familles ayant plus de six enfants seraient exonérées de tout impôt. Par contre, M. Coutant propose un impôt spécial sur les célibataires, les veufs et les divorcés sans enfants.

Le pèlerinage annuel des Bretons catholiques de Paris, à Montmartre. — En quelle langue M. Corillon, vice-officielle de Paris, prononcera-t-il le sermon d'usage? — Un sermon de M. Buléon, en 1905. — Pourquoi faut-il faire en français? — Ne devrait-on pas prêcher en breton à cette occasion.

Dimanche 3 mars, aura lieu à Montmartre le pèlerinage annuel des bretons catholiques de Paris. Mgr Amélie, coadjuteur de Mgr Richard y présidera. Le vice-officielle de Paris, un breton de Vannes, l'abbé Corillon, prononcera le sermon d'usage.

En quelle langue le fera-t-il entendre? C'est pour qui l'a vu un inoubliable spectacle que cette cérémonie. Toutes les colifaces de notre chère province y frémissent au souffle glacé qui tombe des voûtes de ce colossal mausolée qu'est l'Église du S.-C. La fine tégroise y voisine la foussantaise au large col. La mystérieuse coiffure des bigoudiennes y lutte d'étrangeté avec l'escouffon des filles de l'Île-aux-Moines. Les représentants de la Bretagne députés et sénateurs catholiques se groupent autour de la bannière d'hermines cependant que sous la direction du dévoué abbé Camenen, alternent les cantiques bretons et français; les premiers peu longs et peu nombreux, hélas!

Le moment du sermon était arrivé. Vers la tribune sacrée où apparut la sympathique figure de M. le chanoine Buléon, aujourd'hui curé-archiprêtre de Vannes, les chaises se tournèrent comme d'elles-mêmes. Personne n'ignorait que M. Buléon fut une des incontestables autorités du monde celtique. On comptait sur un de ces belles allocutions bretonnes dont il a le secret. On se faisait une fête de le voir se jouer des difficultés que lui présentait un auditoire hétéroclite de variétés dialectales...

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit! » prononça l'orateur.

Hâtons-nous de dire que ce fut une merveilleuse harangue. M. Buléon n'était pas responsable d'ailleurs de ce choix de la langue française. Les abbés Kervennic et Camenen, directeurs de la Société La Bretagne, ne l'étaient pas davantage.

« Que donc alors? » Tout simplement, les chapelains de la basilique. Étrayés par l'ombre d'une défunte circulaire du vieux Combes, ils exigèrent qu'on prêchât en français. Déjà, ils voyaient leur église fermée, leur œuvre ruinée pour quelques mots celtiques!

Aujourd'hui, la consécration du S.-C. n'est plus qu'une question de jours. On ne peut pas cette année, espérons-le du moins, qu'un sermon breton puisse hâter la catastrophe finale. Le paron des Bretons catholiques de Paris doit garder pour être un vrai paron, son cachet particulier. Il ne suffit pas d'arborer ce jour là le costume du vieux pays! Il faut encore parler celtique. Qui a le plus d'obligation de le faire, si ce n'est le prédicateur?

Nos compatriotes émigrés se souviendront dimanche, que c'est probablement pour eux le dernier pèlerinage officiel de la Province. Ils tiendront à être dignement la série de ces pieuses manifestations en donnant à la langue des Ancêtres, la place d'honneur qui lui est due!

Léon LE BERRÉ "Abalor".

LES SCANDALES COLONIAUX J'ai déjà eu l'occasion de parler ici des injustices et des vexations coloniales. Voici encore un fait nouveau qui me vient de Sontay (Tonkin), et que je livre tel quel à l'administration compétente, espérant qu'il aura suffi de l'indiquer, pour qu'il y soit mis bon ordre.

« Le soldat de l'infanterie coloniale, m'écrivit mon correspondant, a droit à 2 hautes-payes, de 30 et de 50 centimes, qui sont doublées dans les colonies. »

Le 26 septembre 1906 une circulaire ministérielle a été mise en vigueur, portant que les hautes payes seront désormais au nombre de trois, 50, 55 et 70 centimes.

Or, ici on ne nous a pas encore informés de cette réforme. Nous sommes toujours à l'ancien tarif.

Un autre fait que je vous signale, c'est que les compagnies coloniales sont en réalité des compagnies squelettes.

On vient tout récemment de supprimer 2 compagnies du 10<sup>e</sup> colonial pour pouvoir compléter les autres compagnies, qui, malgré cela, se trouvent toujours réduites à la moitié de leur effectif. La cause en est que les engagements diminuent, par suite des vexations. Il n'arrive plus de relève de France, et tous les mois un grand nombre de rapatriables nous quittent. Pour peu que cela continue, il ne restera qu'à supprimer tout le 10<sup>e</sup>.

UN MARSOUIN. »

TRIADOU AR BOBL BRETON

1. — Tri den diez da gredi, neb a red bro, neb a lenn eul leor en eur iez estren, ha neb zo kosoc'h evid ar re e zilaou.

2. — Tri zra didalve: komz dez unan bouzar; huanaod var-lerc'h unan maro; rei our c'huzul d'eur plac'h eneb d'he faltazi.

3. — Teir gasoni a bado da viken: etre lez-van ha lez-va; etre ki ha kaz; etre Gall ha Breizad.

4. — Tri c'hoarz ar sod: c'hoarzin dez ar mad; c'hoarzin dez an droug; c'hoarzin ne oar dez petra.

5. — Tri zra n'eo ket fur ober: son ar c'hoach evid unan bouzar; stota eneb d'an avel; esa kentelia eun den koz.

6. — Tri den a zo: den an den; den Doue; den an diaoul. Den an den a ra mad vid mad, droug vid droug; den Doue a ra mad vid droug; den an diaoul a ra droug vid mad.

7. — Tri zra n'eller kuz: karante vraz; kasoni vraz; pinvidigez vraz.

8. — Tri zra a grog en den hep gouzout dare d'ezan; ar c'houssked; ar pech'ed; ar gozni.

9. — Tri zra dishenvel en dud: an dremmou; ar mouzeiou; ar skrituriou.

10. — Tri zra na zihanont ket; ar galon da lampat; an anal da anal; an ene da zonzal.

11. — Tri zra red da neb a hent hosteliri: pennplou; kof skanz; godel leun.

12. — Tri zra a garer beza tost d'e: plac'h er gwele; tan en oaled; arc'hant er godel.

13. — Tri zra na ziskuezer pa ver fur: fonz ar godel, fonz ar skiant, fonz ar galon.

14. — Tri a renker brida: eubeul iaouank, plac'h dibouell, teod eem.

15. — Tri zra henvel: arc'h heb ed, boutail heb evach, plac'h iaouank heb brud.

16. — Tri zra a ro kant poan evid eur blijadur: chase, brezel, karantez.

17. — Tri zra a bella gwaz dez e di: toen doull, chiminal pa voged, greg rioterez.

18. — Tri mevel mad, tri mestr fall: an tan, an douar, an avel.

19. — An tri-ma a ier da glask dez euzom: Doue, marc'h koz dall, privevouz.

20. — An tri-ma eo gwel e c'haut eged nompaz kaout: beleg, mestr, greg.

21. — Tri zra na badont ket: Heol meur, gwarek ar glao, brud dud fall.

22. — Tri zra eo gwel lezel gant Doue: barna, dic'haoui, kastiza.

23. — Tri zra n'eo ket fur lezel digalestr: lestr en avel, plac'h er pasion, paotr iaouank en ignoranz.

24. — Tri zra a ra gwall verched: drem koant, penn skanz, kalon glorus.

(Da heul.)

LE MENHIR D'ALAIN-LE-GRAND

Souscriptions précédentes..... 66 f. » Kaour Ar Floch, vicaire, Cavan, 2 f. » Jules Laloy, inspecteur de la Mutille Générale française, Le Mans, 2 f. » Kernével, frères, 14, rue du Treuil St.-Etienne, 5 f. »

TOTAL..... 75 f. »

Armée et Milice

Un officier supérieur de l'Ouest ancien attaché militaire qui a fait partie du service de la Mobilisation à l'Etat Major de l'Armée, m'écrivit au sujet de la lettre que vous avez publiée dans "Ar Bobl":

« Les classes d'instructions des recrues réduites à six mois, je ne disais pas non, pour mon compte, pourvu que le contingent annuel, appelé en deux fois, occupât toute l'année les cadres d'instructions; c'est-à-dire le corps personnel d'officiers tel qu'il existe, subsistant avec tous ses droits acquis. »

« Mais vous n'avez pas touché au point essentiel. »

« L'armée de milices telle que vous la conservez à la Suisse, ne serait un progrès sur l'organisation actuelle, un peu rétrograde en effet, que si, comme en Suisse, tous les hommes de l'active (élite dans nos armées de milices réserve, et territoriale avaient chez eux leurs armes et leurs équipements, étaient tenus moyennant une indemnité, à apporter leurs chaussures en entrant au service. Dans ces conditions, au point de vue mobilisation, notre puissance offensive ou défensive serait doublée vis-à-vis des Allemands. Car du moment qu'il faudrait armer et équiper, dans les casernes, les contingents appelés en cas de guerre, la future mobilisation ne sera qu'un affreux gâchis consistant à affubler, très lentement, les hommes appelés à entrer en campagne d'habits qui les gêneront, de godillots qui les blesseront et de fusils avec lesquels ils n'auront jamais tiré. »

« Mais, allez donc parlez à un gouvernement monarchiste, républicain ou collectiviste en France d'armer ainsi la nation en temps de paix! »

« Et, sans cela pourtant, notre organisation militaire n'est qu'un trompe-l'œil. »

Je répondrai à cela qu'en France pas plus qu'en Suisse, la nation ainsi armée, conformément aux exigences modernes de la défense nationale, ne serait un danger pour une forme gouvernementale qu, au lieu d'être un pouvoir d'usurpation, comme le césarisme jacobin actuel, serait, réellement, l'émancipation de la souveraineté popu-

laire intégrale; mise en possession du droit naturel de Referendum; où la démocratie armée dans ses foyers ne serait jamais un danger pour des institutions démocratiques intégrales emanant du Referendum.

LIOBEL RABIGUET

Au Parlement

Chambre des Députés

Séance du 21 Février

Les Sénateurs, ayant dans un jour de vertu que la vieillesse rend facile, adopté un projet de loi, réprimant les outrages aux bonnes mœurs, la Chambre en délibère.

M. de Castelneau tout en tombant d'accord qu'il est temps de s'opposer au commerce pornographique du livre, des cartes postales, de l'image, etc., craint qu'avec le texte présenté, on ne puisse, avec l'excuse qu'une personne détient certains écrits ou gravures, l'arrêter, perquisitionner chez elle.

M. Dejeante est du même avis, et voit avec raison en ce texte, un chemin vers l'arbitraire.

M. Lasies appuie les deux orateurs précédents qui ont demandé le renvoi à la commission. Il craint qu'un jour cette loi ne soit un sujet de chantage. Il signale le zèle intempestif de certain agent qui veut chercher noise à un journaliste porteur d'une carte de presse, donnant accès aux tribunes du Sénat. Cette carte présentait une femme qui dans la plus sommaire toilette, flattaient un vieux bouc. Il demande au milieu de l'hilarité générale, que les vertueux vieillards du Luxembourg, modifient la carte. Qu'ils y mettent une feuille de vignette ou l'austère figure du chaste législateur.

Le projet est renvoyé à la commission.

Séance du 22 Février

Sur motion de M. Beauquier, la Chambre adresse au Parlement italien, ses condoléances au sujet de la mort du poète Carducci.

Un tumulte et une conflagration effroyable se font jour parmi nos honorables. MM. Jourde, Lafferre, Brousse, Razimbaud et Chenevan, se chicanent d'une façon plutôt partielle à l'égard de l'entité appelée France, sur la question dite « Fraude sur les Vins. »

Cette dispute n'est pas pour intéresser énormément nos concitoyens habitants de l'Ouest. Il en ressort tout simplement que les gens du Midi profitent de nous, aussi bien à notre table familiale, que dans nos arsenaux, sur nos frontières, sur terre et sur mer. Nous devons plus que jamais nous en défier!

Des commerçants parisiens les ont imités. On a pu voir tels d'entre eux se servir pour tripler le vin, de la recette suivante: Mélangez dans des proportions voulues du sucre, de l'eau chaude et de l'acide tartrique; vous aurez ainsi du vin de ménage!

Séance du 25 Février

Nos honorables continuent à se chicaner sur les fameuses fraudes des vins.

M. Razimbaud, continue son discours. Il dénonce les vols et les préjudices commis envers la région, dans la région des Mokos qui nous sucent. Il est tout prêt, dit-il plusieurs fois, à renoncer à son immunité parlementaire, si un simple mot que qu'elle soit, vient lui demander raison des faits allégués par elle.

La discussion établit nettement les compromissions de la magistrature méridionale en cette affaire.

Le ministre Guyot-Dessaigne assure qu'il a donné des instructions formelles pour la répression de la fraude.

Il assure également que dans le projet de réforme de la magistrature, tout favoritisme sera écarté. Le juge de paix devra être avant tout un conciliateur, et juger avec bon sens.

Séance du 26 Février

A une question posée par M. Bénazet, sur le retard des trains de l'Océan, le Ministre des Travaux Publics, M. Barthou, répond qu'il y mettra ordre, étant suffisamment armé pour exiger de la compagnie le personnel et le matériel nécessaires.

La Compagnie de l'Ouest mérite paraît-il un blâme semblable. Elle donnerait s'il faut en croire le ministre, une force nouvelle pour solliciter du Sénat l'adoption du projet voté par la Chambre relativement à son rachat.

Voilà l'ordre du jour adopté après cette discussion:

La Chambre confiante dans le Ministre des Travaux Publics, compte sur lui pour prendre les mesures nécessaires, afin de remédier à la crise actuelle des transports par voie ferrée, et pour faire aboutir la réglementation des retraites et du travail dans les chemins de fer.

A propos de la réforme de la magistrature, après une aigre dispute entre M. Magnaud le bon juge, et le comte de Périer de Larsan, la Chambre renouvelle sa confiance au gouvernement, et prend acte du dépôt de projet de loi, sur la réforme de la magistrature.

ASSOCIATION AGRICOLE DE CARHAIX
Concours Spécial d'Animaux de Boucherie et d'Animaux Reproducteurs
Qui aura lieu à Carhaix, le Mardi 5 Mars 1907 à dix heures du matin
PROGRAMME
I. — CONCOURS D'ANIMAUX DE BOUCHERIE
Montant des subventions: 1.500 francs.
PREMIÈRE CLASSE
Jeunes bœufs ne marquant pas plus de 3 ans en bouche
DEUX CATEGORIES
Première catégorie. — Bœufs isolés
1er prix: 70 fr. et une médaille en argent, grand module, offerte par la Société des Agriculteurs de France
2e prix: 60 fr. et une méd. en bronze offerte par la même Soc.
3e prix: 40 francs | 5e prix: 20 francs
4e — 30 francs

DEUXIÈME CLASSE
Jeunes bœufs ne marquant pas plus de 4 ans de bouche
DEUX CATEGORIES
Première catégorie. — Bœufs isolés
1er prix: 70 fr. et une médaille en argent offerte par la Société des Agriculteurs de France
2e prix: 60 fr. et une médaille en bronze offerte par la même Soc.
3e prix: 40 francs | 5e prix: 20 francs
4e — 30 francs
Deuxième catégorie. — Bandes de 4 Bœufs appartenant au même propriétaire et n'ayant pas concouru pour les autres prix
1er prix: 80 fr. et une médaille en vermeil offerte par la Société des Agriculteurs de France
2e prix: 70 fr. et une médaille de bronze offerte par l'Association Agricole de Carhaix
3e prix: 50 francs | 5e prix: 20 francs
4e — 40 francs | 6e — 10 francs
Nota. — La chute d'une seule dent (même le jour du Concours), suffira pour la constatation de l'âge des animaux concourant dans les premières et deuxième classes.
Les animaux se trouvant dans ce cas seront aussitôt placés dans une classe immédiatement inférieure.

TROISIÈME CLASSE
Bœufs de toutes races, sans distinction d'âge
DEUX CATEGORIES
Première catégorie. — Bœufs isolés
1er prix: 40 francs | 4e prix: 10 francs
2e — 30 francs | 5e — 5 francs
3e — 20 francs
Deuxième catégorie. — Bande de 4 Bœufs appartenant au même propriétaire et n'ayant pas concouru pour les autres prix
1er prix: 50 fr. et une médaille en argent offerte par M. LANGIEN, Président de l'Association Agricole de Carhaix
2e prix: 40 francs | 5e prix: 10 francs
3e — 30 francs | 6e — 5 francs
4e — 20 francs

QUATRIÈME CLASSE
Vaches et Génisses grasses
1er prix: 50 francs | 5e prix: 20 francs
2e — 40 francs | 6e — 15 francs
3e — 35 francs | 7e — 10 francs
4e — 30 francs | 8e — 10 francs
Les génisses primées au Concours cantonal d'octobre dernier ne pourront être présentées par leur propriétaire ni par aucune autre personne au Concours du 5 Mars 1907.
CINQUIÈME CLASSE
Espèce porcine
1er prix: 25 francs | 3e prix: 15 francs
2e — 20 francs | 4e — 10 francs
Un Prix d'Honneur sera décerné à la bande de bœufs reconnue la plus parfaite de forme et d'engraissement parmi les bandes primées dans les premières et deuxième classes, sans distinction de race ni de poids. Ce prix consistera en une médaille d'or offerte par M. le Ministre de l'Agriculture au nom du gouvernement de la République.
(Pour les conditions, se rapporter aux programmes détaillés.)
II. — CONCOURS D'ANIMAUX REPRODUCTEURS (Mâles)
Subvention: 1.080 francs
PREMIÈRE CLASSE
Durham pur
Les animaux présentés dans cette classe devront être inscrits au Herd-Book. La production d'un certificat de cette inscription est de rigueur.
Première catégorie. — Taureaux n'ayant pas plus de 2 ans.
Premier prix: 70 francs et une médaille en argent, offerte par M. Dubuisson, député de la circonscription.
2e prix: 60 francs | 5e prix: 20 francs
3e — 50 francs | 6e — 10 francs
4e — 30 francs
Deuxième catégorie. — Taureaux de 2 ans et au-dessus.
1er prix: 60 francs | 4e prix: 30 francs
2e — 50 francs | 5e — 20 francs
3e — 40 francs | 6e — 10 francs

DEUXIÈME CLASSE
Reproducteurs de toute provenance
Première catégorie. — Taureaux au-dessous de 2 ans
1er prix: 50 francs | 4e prix: 20 francs
2e — 40 francs | 5e — 10 francs
3e — 30 francs
Deuxième catégorie. — Taureaux au-dessous de 3 ans
1er prix: 60 francs | 5e prix: 25 francs
2e — 50 francs | 6e — 20 francs
3e — 40 francs | 7e — 10 francs
4e — 30 francs
Troisième catégorie. — Taureaux de 3 ans et au-dessus
1er prix: 50 francs | 4e prix: 20 francs
2e — 40 francs | 5e — 10 francs
3e — 30 francs | 6e — 5 francs
TROISIÈME CLASSE
VERRATS. — Catégorie unique
1er prix: 25 francs | 3e prix: 20 francs
2e — 20 francs | 4e — 15 francs
Seront admis à concourir les animaux appartenant aux départements du Finistère et des Côtes-du-Nord, depuis trois mois au moins pour ce qui concerne les taureaux, et depuis au moins deux mois pour les verrats.
Le Président:
FERNAND LANGIEN, Conseiller Général.
Les Vices-Président:
FRANÇOIS COUGARD, JEAN-LOUIS CONAN, PIERRE POSTOLLEC et JEAN RIVOAL.
Les Secrétaires:
FRÉOUR et PIERRE POSTOLLEC.
Les Trésoriers:
PAUL GOURLAOUEN et JEAN COUGARD.

Pour les fraudes sur les vins, elle se montre également filiale et soumise!

Sénat

Séance du 21 février

Le Sénat français transmet au Sénat italien ses condoléances pour la mort de Carducci.

La Commission de la Haute-Cour est ainsi constituée pour 1907:

MM. Cordole, Develly, Tillay, Th. Gérard, Rathier, Savary, Decrais, Bernard, Maxime Lecomte.

Membres suppléants: Monsservin, V. Saint-Germain, Régismanet, Paul Gérento, Delpech.

Séance du 22 février

M. Eugène Guérin est élu vice-président de la Haute-Cour.

Le Sénat adopte sur les Conseils de prud'hommes, le texte de la Chambre.

Au sujet des conflits du Travail, M. Touzin fait adopter que les catégories d'employés seront désormais classées dans des sections distinctes, afin de permettre aux employés d'être jugés par leurs pairs.

Séance du 20 février

Le texte de la Chambre est voté en ce qui concerne les réunions publiques.

Que les municipalités se rassurent cependant! Rien ne leur fera désormais un devoir de mettre des locaux et emplacements à la disposition des organisateurs de réunions publiques.

M. Clémenceau les avisera de ce qu'elles doivent faire en temps et lieu par circulaire ministérielle.

On s'occupe ensuite de la compétence territoriale des notaires. Nous en reparlerons dans la suite.

Tro ar bed en eur sizun

— Dirtaou, eur soudard, e hano Radats, deuz an Tringloed, a zo marvet en hospital Chartres. E pad pemsel de, hema eo bet prezantet d'ar major, pehini, bevech, a revize anezan anezan da glanvour! Kreta an noz, ar soudard hez a gomansaz termel en e vele elvar ar chambree; distouget e oa d'an hospital elec'h ma varvas daou zevez goude. Ped medisin-arme a zo henvel deuz ar c'higer-ma?

— Al lestr-bras-treuzer Berlin. o tonde deuz Londrez da Rotterdam, Holland, a zo goudelet var reter Heilvand-Holland, e kreiz nos an 20 an 21 a viz C'houverer. Var al lestr, e oa kant-hanter-ant a dud, euz pere n'euz sovetel nemed pevarsek. Al lestr a zo bet torret dre e greiz, tostik d'an oad. An douar a zo skornet, ha halz euz an tremenit a zo marvet gant ar riu.

— En arondisamant Corbell, eun tad dinatour, o veele e veech Mac'hrist prest da veele, en deuz great loustou-riou varn'hi. Hi zo maro tri devez goude, hen zo bet aretel.

— Kichen an Hôvr, eun leven a zo riket er mor var hed 200 mètr.

— Euz Amerthan, p'viedh-mor, Thaw, demet gant eur ganerez, a zo dindan al houez aboue m'eur deuz lazet White, mignon e vev, gant eun tenn. N'euz met ar groug estian, mar na lavar ket ar medisined e oa foll.

— Kendalc'h ar Peoc'h en em vodo en La Haye var dro dez henta miz Eoan.

KELEIER

Kerne-Uhel

KERAZ

Une protestation. — On nous écrit: « Monsieur le Directeur,

A la suite de l'article « Au sujet de la Caisse des Ecoles », paru dans votre journal du 16 courant, et commentant le rapport de M. Berny, j'ai reçu plusieurs numéros d'Ar Bobl, me désignant comme rédacteur de cet article et correspondant attitré de votre journal. Quand j'aurai l'honneur de m'adresser au public dans une feuille quelconque, je prendrai la responsabilité de mes écrits en les signant.

Je n'ai pas à retenir les grossièretés anonymes qui m'ont été adressées et qui ne peuvent être que le fait de lâches personnages qui auraient peur de faire voir le bout de leur museau.

Veillez agréer, etc.

Le Bat, Receveur des Contributions Indirectes.

— Arrêté du Maire. — M. le Maire de Carhaix vient de prendre un arrêté, daté du 22 février, concernant la réglementation des sonneries de cloches civiles et religieuses.

Considérant qu'aucune association culturelle n'a été constituée dans la commune, l'ancienne réglementation reste en vigueur dans tous ses détails.

— Droits de place. — M. Trassard, de Piers (Orne), a été déclaré adjudicataire des droits de place de la ville de Carhaix, pour le prix de 9.252 francs.

On se souvient que la dernière municipalité était plutôt d'avis à traiter de gré à gré avec M. Trassard, qui offrait alors 8.100 fr. L'adjudication publique a rapporté à la ville un bénéfice de 1.152 francs.

— Une alerte à « Ar Bobl ». — Le jeudi 28 février, vers 3 heures de l'après-midi, notre Directeur, grimpé sur une échelle double, huilait les transmissions de la machinerie, lorsque cette échelle s'ouvrit brusquement en glissant sur le pavé humide.

M. Jaffrennou la suivit dans sa chute. Il eût heureusement la présence d'esprit d'étendre les bras en avant. Toutefois, la tête porta sur le double X du sommet de ce fatal marchepied.

M. Le Berre, qui se trouvait à quelques pas, constata l'évanouissement. Le sang sortait de la bouche et du nez. Fort heureusement les binocles étaient intacts.

Aux appels de son confrère, les Ouvriers, et avec eux M. Le Menn, accoururent. Le docteur Lancien, maire de Carhaix, mandé en toute hâte, ne put se prononcer immédiatement, d'autant qu'une crise violente s'empara du blessé.

Fort heureusement, au bout de deux heures, un grand calme survint. La

nuit fut excellente. Parents et amis sont désormais rassurés.

La rédaction d'Ar Bobl est heureuse d'adresser ses plus sincères remerciements aux nombreuses personnes qui ont pris part à ses inquiétudes, ainsi qu'aux Ouvriers de l'imprimerie, qui se sont montrés si dévoués dans la circonstance.

N. D. L. R.

— Cartes de Pâques et 1<sup>er</sup> Avril. — Pour se procurer des cartes de Pâques et 1<sup>er</sup> Avril briolet et gélatine au meilleur marché possible, ne rien acheter sans avoir visité le magasin de M. Jean Solu, rue du Fil.

— Avis. — M. Bavaud, dentiste à Morlaix, sera visible à Carhaix, chez Mme Tanguy, Bd St Joseph, dimanche 3 mars.

PLOUVEZEL

Taolou. — Eur gwaz deuz Plounevel hanvet ar Born, a zo deuz dilon da glemm da jandarmiri Keraez en deuz bet eun taol kontell en e fas digant P.

SPEZET

Gwall dretamant. — Gourc'hennem ankê a zo bet roet eneb eun den deuz bourk Speyet, pehini zo tamallet da billat e vreg hag e vugale.

LANDELO

Afer goloet. — Barnerien Kastellin o deuz great an de all eun diskenn justis en bourk Landelo da ankêti var eun afer goloet.

Eur mestr-skol iouaunk en divije great traou eneb-natur var bugale deuz e skol. Hema zo partiel kuit an 31 a viz Genver. Kerent a zeuz da lavaret d'an Aotrou du Laz, pehini a roaz kuzul d'ezo da zougen klemm. Var-ze, eur mestr-skol all en dije skrivet eul lizer gourdrourz d'an Aotrou du Laz.

An onklask a zalc'h da vond en dro.

— Interamant dre gus. — Ha gvir a ve ar pez a gont ar vrud, penoz eur vam he deuz bet eur bugel, hag a zo bet sikouret gant eun deuz pennou braz ar barrez da interi anezan dre goach?

KASTELLNEVEZ-AR-FAOU

Vol de bois. — Dans le bois de Kerriou, appartenant à Mme Bernard, propriétaire, une dizaine d'arbres ont été coupés au ras du sol, puis emportés. Les auteurs sont inconnus.

PLOURAY

Menaces de coups de revolver. — M. Robo, de Pontivy, a pour gant à Plouray M. Mare Philipeau, âgé de 31 ans, qui n'est pas aimé d'un voisin, M. Joseph Péricault, cultivateur à Kerguzul, en Plouray, avec lequel il eut maille à partir.

Mardi dernier, Péricault accompagné de deux camarades rencontra à Plouray Philipeau, l'interpella et lui montrant un petit revolver, lui dit: « Si tu m'attaques encore, je te ferai ton affaire avec ça. »

Le garde porta plainte au Procureur de la République et une enquête est ouverte. Péricault prétend avoir été frappé un soir par un individu qu'il croit être Philipeau et c'est simplement pour lui faire peur qu'il lui a montré son revolver.

GOUAREK

Voluse de cidre. — Le 24 février, vers 5 h. 1/2 du matin, il a été volé à Mme Le Vincent, ménagère à Gouarek, une grande quantité de cidre et de farine.

Le malfaiteur a saisi toute la maison et enlevé un tas de bibelots appartenant à Mme Le Vincent.

On soupçonne comme auteur de cet acte de brigandage une personne de Plouguernevel.

KALLAK

Maro an tad Gall. — Eur bugel deuz Kallak, an Tad Gall, prezeger marist, a zo marvet dilun en Sant-Briek, d'an oad a 57 vla.

Ganet e oa en Kallak er bloavez 1850. Eât da velek, oc'h antreaz en Urz Mari, e pehini e chomaz 25 bla.

Prezegi a rea dreist-holl al loden vron euz Vreiz. Ar mission diveza a roaz a oa en Taden. E oa o fond da Lannuon pa gouezek klanv. Ar galonad da waled al lezennou kri gret eneb ar relijiuzel, e deuz hastet e varo.

GUISCRIF

Elat-c'hoil. — Nais: Jeanne Jamet; François Le Roux; Marie Pallier; Marie Perron. Décès: Jean St-James, 77 ans; Joseph Laporte, 6 mois; Jeanne Jamet, 1 jour; Marie Le Guern, 70 ans; anonyme Le Per.

AR VOUZARENTE NE MA KEN

Kelennadurez evit netra'er 4<sup>es</sup> pajen.

Kerne-Izel

KEMPER

Adjudications publiques. — Chemins vicinaux. — Le samedi 16 mars prochain, il sera procédé, à la Préfecture, à l'adjudication des travaux ci-après:

1<sup>er</sup> lot. Chemin de grande communication n° 15, de Quimper à Gourin; rechargement de la chaussée. Election de domicile: Quimper. — Montant des travaux, 2790 fr. 36.

2<sup>e</sup> lot. Chemin de grande communication de Quimper à Doullan; rechargement de la chaussée. Election de domicile: Quimper. — Montant du détail estimatif, 2.875 fr.

3<sup>e</sup> lot. Chemin n° 29, annexe de Trélez à Lanhouarneau, commune de Plouvezel; Lechrist; construction. — Montant des travaux, 9.223 fr.

4<sup>e</sup> lot. Chemin n° 49 du Faouet au Pouldu, par Quimperlé, commune de Quimperlé; élargissement au village de Kérampoux. Montant des travaux, 5330 fr.

5<sup>e</sup> lot. Réfection du pavage dans la rue de Gorréquer, à Quimperlé. — Montant des travaux, 4.000 fr.

6<sup>e</sup> lot. Construction d'un chemin à Poulouen, entre les villages du Cosquer et du Jully. — 8.200 fr.

7<sup>e</sup> lot. Rechargement de la chaussée du chemin n° 62. Election de domicile: Ergué Armel. — 3.700 fr.

PLEYBEN

Elections municipales. — Des élections municipales complémentaires ont eu lieu, hier dimanche, pour remplacer MM. Le Borgne et Floch, décédés.

MM. Louis Boutier, chapelier au bourg, et Laurent Colzon, propriétaire à Lanvénezec, candidats républicains, ont été élus: le premier, par 753 voix, et le deuxième, par 739 voix, sur 812 votants et 1.490 inscrits.

Cette élection a été faite en vue de compléter le conseil municipal pour l'élection d'un maire, en remplacement du regretté M. Le Borgne.

Conférence populaire. — Une conférence très intéressante a été faite, dimanche soir, en salle de la mairie de Châteaulin, par M. Pichon, directeur de l'école publique de Pleyben, qui avait choisi pour sujet: La Bretagne.

BANALEK

Une grève. — Les ouvriers maçons employés par les entrepreneurs Coatsalou et Le Gall se sont mis en grève lundi.

Cette grève, au nombre d'une quarantaine, se sont promenés pendant toute l'après-midi, drapeau en tête.

Leon

MONTRouLEZ

Conférence agricole. — M. Jean Marzin, secrétaire du Cercle d'instruction et d'éducation coopérative de la société « La Ménagère » a fait samedi soir, 23 février, devant environ 250 personnes, dans la salle des Conférences de l'Hôtel de Ville, une conférence publique très intéressante sur le programme de la Coopération de Consommation.

Il s'attacha en premier lieu à montrer les avantages qu'a le consommateur à s'associer afin d'obtenir des produits à meilleur compte et à meilleure qualité.

La Coopération de consommation les lui donne, en achetant les marchandises aux producteurs, et en répartissant aux meilleurs conditions possibles. Le conférencier s'étendit ensuite sur le développement atteint par les coopératives de consommation dans les divers pays du monde, et après avoir appelé les bienfaits considérables de la Coopération et expliqua les étapes qu'elle doit franchir avant de réaliser entièrement son programme qui est la transformation économique de la société. En terminant il insiste sur les qualités morales exigées pour réaliser cet idéal, et sur l'œuvre d'éducation nécessaire dans toute coopérative. Après quelques mots du président de la Société « La Ménagère », M. Moulin, la réunion prend fin sans incidents.

LANDIVIZIAU

Le marché. — Le marché de Landiviziau a été très servi. Malgré la grande quantité de beurre, d'œufs, de volailles, de blé, la plupart de ces marchandises ont été vendues, car il était venu beaucoup de marchands.

En voici le cours: Froment, les 50 kilos, 11 fr. 25; avoine, 9 fr. 25; orge, 8 fr. 60; seigle, 8 fr. 50; pommes de terre, 4 fr. 50; foin, les 500 kil. 50 fr. paille, 82 fr.; beurre doux en gros, le demi-kilo, 4 fr. 30; en détail, demi-seul, 4 fr. 50; œufs, la douzaine, 1 fr. 20; poulets, de 4 à 5 fr. le couple.

KASTELL-PAOL

Al labour sud. — An Aotrou Lavoisier, inspektor al labour, euz Brest, a zo digouezet e Kastell, disul vintin, hag en deuz great kontervansion d'eun neubeud labourerien douar, hag a labourer er gar, eneb d'al levez, evid karga marc'hadourz da gas da bell bro.

Pell zo, ar c'hustum-ze a zo ebarz ar c'hontrol, hag ar re a zo bet tapet a oa a feiz vad. Eser zo 'ta ne vezint ket kastizet er bloaz-ma. Ar bloaz a zeu, hi o do bet amzer da c'houlgen aotre da d'eri al lezen, ar pez na vezo ket revuzet d'ezo.

— Taolou d'ar c'homisad. — Ar c'homisadur polis a zo bet skoret varn, gant eur vanden tud iouaunk mezo, an deiz al da noz. Pevar a zo bet aretel, ha kaset d'ar prison da Vourtroulez.

PLOUNAOUR-MENZ

An lun. — An tan a neuz louset an 22 a viz C'houverer euz c'hardi da C'h'ab Andre, deuz ar Gernezev. Assuranz a zo.

LANDERNE

Goude distolet. — Adjoent-maer Brest, Goude, hag e gomper Masson, konsailler, a zo bet disadorn da noz oc'h ober eur gonferanz revolutionar er sal Duval, e Lannderne. Euz douz spontus a zo bet, pehini en deuz harzet an daou brezeger da gaozeal a du gant an dispac'h, rag neubeud a dud o deuz gallet klevet petra lavarent.

— Eur mevel a sho gant e vestrez hag a laz anez. — Kristof Guennele, mevel 30 bloaz, a zo bet aretel evid beza skolet var benn e vestrez, an Itron Mari ar Rouz, deuz Gestel, Guipavaez. Disul da noz eo eruet an taol. Guennele o oa dizroet mezo d'ar gear; mestrez an ti e doa pedet anezan da vond da gousetk, hen neuze, drog eunan, a dapaz eur beivek, hag a viesaz Mari ar Rouz. Houma a zo bet en eur stad treuzes epad daou zevez. Goudeze eo marvet. Guennele a zo bet prizonier er Bouguen.

Conseil aux Enrhumés

Si un rhume n'est point guéri par de simples soins hygiéniques, s'il survient de la gêne dans la respiration, il faut employer de suite, pour éviter les complications possibles, la Poudre Louis Legras, qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Ce précieux remède calme instantanément les souffrances, l'oppression, la toux des vieilles bronchites ainsi que les plus violents accès d'asthme et de catarrhe. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

Treger

GWENGAMP

Ar vrec'h. — Ar vrec'h, ar c'hlenved danjurus-se hag a zo kousetk pell-ze, a zo dikroget da ober ravach en ker Gwengamp. Ar sun dremenet, pemp a zo maro ganthi. Gourc'hennou striz a zo bet roet gant ar vedosined hag ar maer da stourm ouz ar c'hlenved.

Néerologie. — Nous apprenons la mort de M. Louis Le Clech, commerçant, place du

Centre, à la suite d'une longue maladie. M. Le Clech était un fervent de la langue bretonne.

Nous offrons à sa veuve et à sa famille nos sincères condoléances.

— Les-vaou koreksional. — Josefijn Prigent deuz LOUANGAT, a zo tamallet da veza dre negliganz, lezet eur mab nevez c'hant da vervel. An Ao. Saluan a zifenn ar baourez. Eur miz prizon.

— Yves-Marie Leon, deuz PLEYBERCHRIST, a zo tamallet da veza laeret eur montr aour, hag eur chaden d'eur plac'h deuz eun ti-kloz, Anna Lanlin. Ar montr a zo bet rentet dre ar post. Al laeroni n'eo ket gwall brouet. Leon a dap eur miz prizon.

— Ar Seard, ar Goff, ha Germain Colas, 17 vla, heman deuz GWENGAMP, a zo bet tapet o klask an aluzen. Colas, a zo akuitet, an daou all eur miz toull.

— Ar Rouz, deuz KERAZ, a neuz laeret eun dorniad reun en foar Rostrenn. Daou zevez prizon.

— Guymor, deuz TREZELOU, a zo tamallet da vea pignet en gwetur Tremel, boutaouer, e kreiz an noz var bent Bear ha bea dornet heman. Eur miz prizon.

— Stevan, deuz BOURVIAK, a zo tamallet da vea pillet e vreg pa oa meo, dre jalouzi deuz ar Flour. Daou-uzent devez prizon, 20 real amand.

— René Paul, deuz AR VOUSTEN, a damall ar Bobl, da veza diskiullet an dro great gantan d'an noz 17 a viz Kerzu. An Aot. Saluan a zifenn ar gaozeal. Ar varn a zo kaset da benzek de.

— Eun neubeud chasoueriez deuz kanton GALLAC a dremen evid bea chaset var douarour prinz Lucinge. Ar varn zo kaset da benzek de.

PLEUVIAN

Maro eur c'habliet. — Kabliet an Allain, marvet en bord an « Ramier », en Boulgon, zo bet digaret da interin da Pleuvian. Ar vatimant zo antreet en rivier Landreger disadorn divizean. Coude bean lakat ar papperou var ho reaz, ar c'horf zo digaret da Pleuvian loc'h eo bet interet disul goude ar gousperou. Eun niver vraz a dud a heuille an interramant.

KERBORS

Eur vag en risk. — En pad an tempest divizean, ar vag « Sant-Paol », patrom Guymorad, goude u'eo bet eframment he lien a neuz gallet mont da Enez Ere'h, en Plougoussant. Tud an Enezen a neuz great eun digemer mad d'ar martelodet pere zo distroet d'ar gear goude oa echu an tempest.

PEMPOULL

Chemins de fer de l'Ouest. — A partir du dimanche 3 mars, les voyageurs de 3<sup>e</sup> classe au provenance de Paimpol et à destination de Paris, seront admis à Guingamp, dans le train express n° 502, parlant de cette gare à 10 heures 25 du soir.

LANDREGER

Les contributions augmentent. — Les contribuables de la ville se plaignent des contributions cette année. Mais ce n'est pas sans raison, car on les a augmentés de 14 centimes additionnels. Cela ne dépend que de la fermeture du collège, qui payait 4.000 francs à la ville, sans compter les droits de l'école. Aussi les partisans de M. de Kerguzec commencent même à se plaindre, puis le commerce de la ville en souffre beaucoup. Tout dernièrement trois des plus influents des conseillers, se disaient que probablement c'était leur dernière mandat. M. de Kerguzec perd son prestige. En tout sommeilleux journal, il n'a plus qu'une demi-feuille, et encore une page est remplie par des réclames. Espérons que dimanche prochain pour la 4<sup>e</sup> fois nous aurons au moins du papier pour notre sou.

FOIRES ET MARCHÉS de la Région Bretonne

FINISTÈRE. — Du lundi 4 au samedi 9 mars. — 4, Brasparts, Brest, Briec, Châteauneuf-du-Faou, Hôpital-Campfort, Penze, Plouvezel-Portzay, Plouduiry, Plooulaouën, Riec-sur-Belton; 5, Arzano, Elliant, Le Folgoët, Le Ponthou, Pleyben, Saint-Pierre-Quilbignon, Saint-Thégonnez; 6, Bannalec, Baulmes, Lanildis; 7, Châteaulin, Huelgoat, La Roche, Mespaul, Plouguin, Pont-Croix, Pont-l'Abbé; 8, Douarnenez; 9, Morlaix.

COTES-DU-NORD. — 4, Saint-Nicolas-du-Pélem; 5, Paimpol, Quintin; 6, Malgougnon, Mellionec, Merdrignac, St-Brieuc, Tréguier; 7, Belle-Isle-en-Terre, DINAN (M-Carême), La Chèze, Lannion, Pléhédel, Plouez; 8, Lanvollon; 9, Gouarec, Guingamp, Mir.

MORBIGHAN. — 4, Ploërmel, Plouay, Pontivy, Questembert, Vannes; 5, Carantoir, Melrand, Quistinic, Saint-Antoine en Ploërmel; 6, Cléguenec, Guiliers, Ingoumél, Nazin; 7, Guéméné, Guiscriff, Locminé, Malestrif, Missillac, Noyal-Pontivy; 8, Burgos en Grandchamp, Elven, Peaulé; 9, Josselin, Le Croisty, Le Palais.

BULLETIN FINANCIER

Marché ferme. La rente française finit à 95,65. Reprise du Rio 2.565.

Permettes des obligations. Victoria-Minas à 400 francs.

On vient d'introduire sur le marché les obligations de 530 fr. 50/0 du Chemin de fer de Goyaz. Ces titres jouissent d'une garantie kilométrique accordée par le gouvernement brésilien et, au cours actuel de 441 fr., représentent un placement à 5.600/0 environ.

L'Action Centrale Electrique du Nord est recherchée à 120 fr.

Permettes des Taxaubs Electriques à 120 fr. Leurs bénéfices sont estimés à 500.000 fr. par an, représentent environ 35 francs par action.

Les autos Jean-Bart sont couramment échangés à 116 fr., cours avantageux pour une valeur disposant de réels éléments d'avenir.

En valeurs de Charbonnages, on recherche l'Actio Hill-Top, que les demandes suivies poussent à 41.50. Les Charbonnages de Buzac sont également en faveur à 122 fr. Ces deux affaires sont certainement parmi les plus intéressantes du groupe.

A 205 francs les établissements Galicher donnent lieu à des achats suivis que justifie

pleinement l'excellente marche de l'affaire.

Ferme tenue des obligations 5 0/0 première hypothèque de la Société du Port de Para, demandées à 467 francs. On estime que, après le service de sa dette-obligations, la Compagnie disposerait d'un excédent de plus de 300.000 francs constatation de nature à satisfaire les porteurs d'actions.

“AR VRO”

euz miz Meurz

A ZO PREST

Hi goulenn evid ar som dister a zoou uennek e ti gwerzieren Ar Bobl. Holl en brezonek. Bez a zeuz enni: Eul lizer, gant Abherve; War gán, gant Pronost; Ma Douzik koant, gant Latere; ROLL-prijou; Kevredigez Vreiz; Son Nevez, var ar c'ha gant o dillad sul d'ar festou noz, gant J. D.; Gwerziou, gant Potr ar C'hap; Eostik Kerinek; L. Moysan, etc.

Pour se perfectionner dans la connaissance de la langue bretonne il faut acheter le

Memento du Bretonnant petit manuel élémentaire et pratique de breton veul, divisé en huit leçons par TANGUY-MALMANCHE

Prix: 2 francs. — Secrétariat de La Bretagne, 10, rue du Cherche-midi, PARIS.

Tribune du Travail gratuite

OFFRE

M. Cadiou, maître-marchand à Landeleau, demande un ouvrier forgeron.

Bulletin des Ventes, Locations et Insertions Légales

COOPÉRATIVE

“UNION DES TRAVAILLEURS”

(Erratum)

L'article 1<sup>er</sup> des Statuts de la Société à Capital variable « L'Union des Travailleurs », dont extrait a été publié dans le numéro d'Ar Bobl, du samedi 23 février 1907, est ainsi conçu: Il (le Capital Social) pourra être par contre réduit par suite de reprise d'apports résultant de retraite, exclusion ou décès d'associés; mais le Capital Social ne pourra être réduit au-dessous de douze-cent-cinquante francs.

Cha

**TUD DIVAR ar MEAZ**  
 euz a gantonioù KALLAK ha MAEL-KERAEZ  
**EN TI LOUIS AR BOULCH**  
 en Parrez PLUSKELEK, e kafet :  
 Dignanerezed-Leaz LISTER ;  
 Haleresed ERER-BRABANT  
 a bep sort kalite hag a bep sort priz  
**PRESOUEROU**  
 Mekanikou da zrailla avalou  
 Mekanikou da labourat douar en pep stum.

**INSTRUMENTS ARAOIRES — BENVIOU ARAT**  
**A. BERNET-CHAROY et ses FILS, Constructeurs**  
 à l'USINE DE MORLEY, par Dammarie (Meuse)

**"THE BERNETT"**  
 Nouveau Bisse perfectionné breveté s. g. d. g.

Houes à cheval, Butteurs  
 Scarificateurs, Extirpateurs  
 Déchaumeuses  
 Herses articulées tout acier  
 Rouleaux ondulés et lisses

The Bernett, depuis 175 fr.  
 Rouleau ondulé "BERNET"

TÉLÉGRAPHE ENVOI FRANCO DU CATALOGUE TÉLÉPHONE

**CONSTRUCTION AGRICOLE DE LANDERNEAU**  
**E. BELBÉOCH Ingénieur-Constructeur**

**BRABANTS**  
 PERFECTIONNÉS BREVETÉS.  
 Herses Canadiennes  
 et à Hérisson  
 EXTIRPATEURS A DENTS FIXES  
 ET A DENTS FLEXIBLES  
 Houes et Semoirs extensibles  
 BROYEURS — MACHE-PAILLE

Toutes mes Charrues EMIETTEUSES ont le corps en acier trempé,  
 et les versoirs à écartement variable; la glissière en acier plat. Comme  
 travail elles sont absolument supérieures à toutes les charrues connues.  
 (Demander les références.) — Représentant à Carhaix : Louis LE BESCOND.  
**HORS CONCOURS : Exposition Nationale de Pontivy (2 Novembre 1905)**

**ORNEMENTS D'ÉGLISES, BRONZES ET ORFÈVRERIE**  
 CHEMINS DE CROIX, CRÈCHES, STATUES  
 Encoirs, Méches, Braies pour Encoisseurs, Cire

**G. LE PULLOUIN**  
 18, Rue de la Trinité « GUINGAMP »

RÉPARATIONS DE VASES, ET OBJETS SACRÉS.  
 ORFÈVRERIE DE TABLE, ARGENT MASSIF ET ARGENTÉ  
 La Dorure, la Réargature des Couverts et Orfèvrerie de Table, le Bronzage, le  
 Vernis doré sur métaux, sont exécutés dans mon Atelier et garantis sur facture.  
**TARIF DE RÉARGATURE DES COUVERTS ET CAFÉS**  
 Poids d'argent garanti (par douzaine)  
 60 grammes, le couvert, 2 fr. — 72 gr., le couv., 2 fr. 25. — 84 gr., le couv., 2 fr. 50. —  
 100 gr., le couv., 3 fr. — CAFÉS, 12 gr., l'unité 0 fr. 50. — 18 gr., 0 fr. 60. — LOU-  
 CHES, 3 à 5 fr.

MINIATURES PHOTO-BIJOUX, MONTURES OR, ARGENT, IMITATION

**Charcuterie - Comestibles**  
**RESTAURANT**  
**C. Geoffroy**  
 RUE DU SEL — CARHAIX

Produits de 1<sup>re</sup> qualité. — Prix Modérés.

Benviou labour-douar mod nevez parfeteet

**MAGNIER-BEDU**  
 Erer-Brabant simpl ha doubl  
 merk « JURYER » euid douarou hag a beg

**PRIZIOU BRAZ**  
 Dralleres troln nevez didorrapl he c'hern  
 Dralleres-gristou gant troezes diabarz  
 a'hall mala 3000 lur an heur

**ERER-BRABANT eur SOC'H ha daou SOC'H**  
 giz an Amerik, euid douarou glob  
 Labour dispar, gant an neubouts poan

Erer-Daousoc'h, Trisoc'h, Dizalerezed, Ogejou dir, Kultivatourien  
 kanadian var resorhou, Ruillou stol ha potinn, Dic'hriemerezed, etc.

Ar C'hatalog gant poltrejou ha distleratures euid netra, var goulenn

**Gwerzer evitan : Charles ROYER, KERAÉZ**

**LA SURDITÉ N'EST PLUS**  
 BRUITS ET ÉCOULEMENTS D'OREILLES  
**CONSULTATION GRATUITE A TOUS LES LECTEURS**

Nous offrons aujourd'hui à tous les lecteurs atteints de surdité, de dureté de l'ouïe,  
 de bourdonnements, bruits ou écoulements d'oreilles, une consultation gratuite qui leur  
 permettra de guérir par la méthode basée sur l'Andiphonie invisible, à laquelle on doit  
 d'innombrables succès dans le traitement des affections de l'organe auditif.

Détacher aujourd'hui ce questionnaire en suivant ce pointillé

Veillez indiquer  
 votre nom et votre adresse exacte.  
 Quel est votre âge et votre profession ?  
 Ressentez-vous des bourdonnements d'oreilles, bruits de vapeur, son de cloche, etc. ?  
 Respirez-vous bien par le nez ? quel est l'état de la gorge ?

A quelle distance entendez-vous le tic-tac d'une montre ?  
 Vos oreilles ont-elles souffert de douleurs d'oreilles ?  
 A-t-elle été soulevée, ou a-t-elle été abaissée ?  
 Veillez expliquer les causes et la nature de votre affection de l'oreille (si vous seule) ou de votre nez (si vous seul) en indiquant le côté.

A LIRE ATTENTIVEMENT. — Pour recevoir par le retour du courrier la Consultation gratuite, veuillez détacher ce questionnaire en le couvrant avec des bandeaux; puis, après avoir répondu à toutes les questions, vous adresserez ce questionnaire par la poste au Directeur de la Consultation, 10, rue de la République, à Paris, en l'accompagnant, si vous le désirez, d'une lettre explicative. Vous recevrez ainsi, sans aucun frais, les instructions détaillées sur la méthode invisible. Vous devrez acquiescer l'Andiphonie invisible et suivre le traitement, pour obtenir la guérison complète. Les consultations sont données tous les jours de 10 heures à midi et de 3 à 5 heures (Dimanches et fêtes exceptés). Gratuite les Mardis, Jeudis et Vendredis, aux mêmes heures.

Détacher aujourd'hui ce questionnaire en suivant ce pointillé

**VINS**  
**Vins de Table**  
 ROUGE ET BLANC  
 Garantis vrais BORDEAUX  
 Adhémar de MONTEIL  
 PROPRIÉTAIRE-RÉCOLTANT  
 Pavillon du Haut-Rocher  
 Saint-Etienne-du-Lisse  
 CASTILLON (Gironde)

**MACHINES À tricoter**  
 De tous Systèmes

**GRAND CHOIX D'ARMES**  
 COUTELLERIE  
**MACHINE A COUDRE**  
 GRITZNER  
 «-» ROTATIVE «-»  
 à très grande vitesse  
 La plus nouvelle et la meilleure  
**MACHINE du Monde**  
 Vente à terme, Réparations

**MARIE AINÉ**  
 Place Emile-Souvestre et 1, Rue Font-Notre-Dame  
**MORLAIX (Finistère)**

**APPRENTISSAGE GRATUIT**  
 Facilité de Paiement  
**M<sup>me</sup> CORBEL**  
 6, Rue Longue de Bourrette, 6  
**MORLAIX**  
 (Voir les Modèles au Magasin)

**PROTHÈSE ET CHIRURGIE DENTAIRES**  
**Henri BAVARD**  
 DENTISTE  
 2, Place Thiers, à MORLAIX  
 Visible tous les jours non fériés de 9 à 5 heures.

**Manufacture d'Orgues à tuyaux de Pianos & Harmoniums**  
**Hermann WOLFF, QUIMPER**  
 18, Place Saint-Corentin (en face la Cathédrale)

Piano réclame, 475 fr.  
 Piano marque Pleyel, 1,075 fr.  
 Prochainement le Piano démocratique sera lancé sur le marché. Le piano sera fabriqué dans nos ateliers, par des ouvriers et avec des bois du pays.

**Lutherie de Mirecourt :**  
 Violon entier avec sa boîte, archet, colophane et jeu de cordes, 15 fr. 90  
 Mandoline, depuis, 8 fr.  
 Cordes de mandolines et de violon, 0 fr. 30  
 Cordes de soie, depuis, 0 fr. 30  
 Chantrelle ajustée, 0 fr. 75

**TOUË LA MUSIQUE MODERNE ET ANCIENNE, Remises de 10 % et 60 %.**  
 Location de musique, livrable à domicile, tous les mois, dans tout le Finistère, au prix de Paris

**ABONNEMENT pour l'entretien des pianos (QUIMPER, 4 accords par an) 12 fr.**  
 à dates fixes. (Département, 4,3 — par an)

Un ancien Attaché de la maison CAVEAU est attaché à la Maison.

**Remise à neuf d'un piano :**  
 Mécanique complète et réglage, 95 fr.  
 Cordes et chevilles, 95 fr.  
 Claviers feutrés et blanchissage, 35 fr.  
 Replaquage ivoire, 65 fr.  
 Replaquage celluloïd, 35 fr.  
 Recollage d'un sommier de chevilles ou d'attache, piquage et accords au diapason, 95 fr.

**Dornlabourerez gall a Varc'hadourezou Sport**  
**CHATELLERAULT (Vienne)**  
**GWERZIDIGEZ VRAZ**  
 EVIT OBER EMBANN

**1.000 MARCH-HOUARN**  
 euid Potred ha Merc'hed skuer "Touriste" pinvidik braz.  
 Kammedou koat pe dir nikellet.  
 Starderez var ar gammed. Harz-pri. Sac'hik. Alc'houez. C'houezerez ha Bured.

Pneumatik gwarantet, great gant **DUNLOP**  
 Mécanikou gwarantet dez pep si labour, 130 lur paot dustu, e-lec'h 250 lur.

**500 MARCH-HOUARN** red. pneu DUNLOP. 145 lur e-lec'h 240 lur.  
**200 MARCH-HOUARN** chench buander RETRO-EON. Pneu DUNLOP. 210 l. e-lec'h 310 l.

**SYKLISTED ! CHASEOURIEN ! NE CHORTOZIT**  
 HET E V E RAT  
 TOUT AR STOCK

**500 Puzal "Lefancheux", 50 lur e-lec'h 90**  
**400 Puzal sko er c'hreiz, poultre pyroxylet 140 l. e-lec'h 225**  
**500 Puzal Tri breun, poultre pyroxylet 150 l. e-lec'h 290**  
**400 Puzal "Hammerless" tri breun 190 l. e-lec'h 370**

Ar C'hatalog a ve kaset euid netra pa her goulenn  
 digant Dirhektourien ar

**MANUFACTURE FRANÇAISE D'ARTICLES DE SPORTS**  
**CHATELLERAULT (Vienne)**

**Semoirs "IDÉAL"**  
 BREVETÉ S. G. D. G.  
 Faucheuses, Moissonneuses, Moissonneuses-Lieuses MACK-CORMIK  
 Rateaux à cheval et Faneuses, Écrèmeuses Centrifuges Système MLOTTE

**Edm. GARIN**  
 Ingénieur-Constructeur, CAMBRAI (Nord)  
 Minimum d'effort; Maximum de travail;  
 Minimum d'usure; Maximum d'économie.  
 VENTE À L'ESSAI. — MACHINES GARANTIES

**CH. ROYER, REPRÉSENTANT CARHAIX**

**COMPAGNIE D'ASSURANCES "LE SOLEIL"**  
 44, rue de Châteaudun, PARIS  
 INCENDIES, VIE et ACCIDENTS

Représentant : SAMUEL PALIERN, négociant en vins et spiritueux, à Carhaix et Agent Général pour les cantons de Carhaix, Maët-Carhaix, Rostrenen, Callac, Inhelgoat et Châteauneuf.  
 Des Agents sérieux sont demandés.

**Grand Hôtel de la Tour d'Auvergne CARHAIX**  
**J. ADAM, Propriétaire**  
 Correspondance du Touring-Club Anglais et du Touring-Club de France.  
 Table d'Hôte à toute heure  
 Garage pour vélos; Fosses pour automobiles; Omnibus à tous les trains; Voitures de louage.  
**Brezonек a gomzer**  
 ENGLISH SPOKEN  
 A very comfortable Hotel for travellers  
 Moderate fares

**GRAND HOTEL DE BRETAGNE**  
 le plus rapproché de la gare  
 10, rue Victor Massé — LORIENT  
 TENU PAR  
**M<sup>me</sup> LE CONTE-BOZELLEC**  
 Garages. — Confort moderne. — Téléphone : 65. — Bains. — Chambres noires. — Omnibus à tous les trains.  
 Carhaix, Imprimerie du Peuple  
 Le Gérant : Louis GOURET

**RÉCENTE DÉCOUVERTE**  
**GUÉRISON de la CONSTIPATION**  
 et des maladies qui en sont la conséquence

Les maux d'estomac, les maladies du foie et de l'intestin, sont guéries par l'emploi des "TABLETTES LASS"

Précieux avantages des "TABLETTES LASS"

Elles n'irritent pas l'estomac.  
 Elles activent la sécrétion de la bile.  
 Elles facilitent la sécrétion du mucus entérocolique.  
 Elles provoquent la contraction de l'intestin de façon modérée mais suffisante pour l'expulsion totale des excréta.  
 Elles peuvent être dosées facilement sans exiger de pesées.  
 Elles produisent des effets constants sans qu'on ait à craindre l'endurance ni des effets secondaires fâcheux.  
 Elles constituent enfin un purgatif agréable.

En un mot, si vous désirez le purgatif idéal, employez les "TABLETTES LASS," le plus agréable, le plus efficace et le plus économique, des laxatifs.

**LA BOITE : 1 fr. 25**  
 Dépôt général : Grande Pharmacie du Marché, 21, rue du Palais et 18, rue des Halles. — ST-NAZAIRE.  
 Se trouvent dans toutes les pharmacies.  
 A CARHAIX, Pharmacie LE JANNE. — A CALLAC, Pharmacie LE GAC.  
 Envoi franco d'une boîte contre réception de la somme de 1 fr. 25 adressée Pharmacie du Marché. — ST-NAZAIRE.

Inconvénients des différents purgatifs employés jusqu'ici  
 Les purgatifs salins finissent par amener une constipation opiniâtre que des doses croissantes ne parviennent pas à vaincre.  
 Les purgatifs sucrés (manne, miel, pruneaux) sont en réalité peu actifs.  
 Les cathartiques (séné, rhubarbe, huile de ricin) ont l'inconvénient de provoquer des coliques et des nausées et d'augmenter par un usage prolongé la constipation.  
 Les drastiques (aloès, podophylle, jalap, scammonée) employés en nature ou comme on l'a encore proposé sous forme de glucosides ou d'aloïdoles présentent les mêmes inconvénients.

**Comptoir Agricole de Bretagne**  
**V<sup>ve</sup> Ch. MARÉCHAL**  
 21, BOULEVARD NATIONAL, à SAINT-BRIEUC

**Ecrémeuse LANZ**  
 La plus SIMPLE de toutes les écrémeuses  
**Vente à l'essai**  
 Machines garanties contre tout vice de construction et de bon fonctionnement.

Brabants MELOTTE les plus légers les plus Résistants.  
 Semoirs RUD-SACK les plus perfectionnés.  
 En magasin, tous instruments de première marque. — Catalogue franco.

Représentants du Comptoir à Carhaix :  
**M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> GUILLOU & FILS**  
 Sur le Château  
 FORGE ET CHARRONNAGE. — RÉPARATIONS